

Horizons 2030

L'égalité au cœur du
développement durable

Trente-sixième
session de
la CEPALC

Mexico,
23-27 mai 2016



NATIONS UNIES

CEPALC

Horizons 2030

L'égalité au cœur du
développement durable



**Trente-sixième
session de
la CEPALC**

Mexico,
23-27 mai 2016



NATIONS UNIES

CEPALC

Alicia Bárcena
Secrétaire exécutive

Antonio Prado
Secrétaire exécutif adjoint

Ce document a été coordonné par Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec la collaboration d'Antonio Prado, Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC.

Martín Abeles, Verónica Amarante, Wilson Peres, Esteban Pérez, Gabriel Porcile et Pablo Yanes ont formé le groupe de rédaction, avec le concours de Vianka Aliaga, Dillon Alleyne, Guido Camu, María Ortiz et Romain Zivy, tous fonctionnaires de la CEPALC.

Notes explicatives

- Les trois points (...) indiquent l'absence de données, le fait qu'ils ne sont pas présentés séparément ou leur manque de disponibilité.
- Le trait (-) indique une quantité nulle ou négligeable.
- La virgule (,) est utilisée pour séparer les décimales.
- Sauf indication contraire, le mot « dollars » désigne le dollar des États-Unis d'Amérique.
- La barre oblique (/) entre deux chiffres correspondant à des années (par exemple, 2013/2014) indique que l'information correspond à une période de 12 mois qui ne coïncide pas nécessairement avec l'année civile.
- Les chiffres, les données partielles et les pourcentages présentés dans les tableaux étant parfois arrondis, leur somme n'équivaut pas toujours au total correspondant.

Cette publication doit être citée comme suit : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Horizons 2030: l'égalité au cœur du développement durable. Synthèse* (LC/G.2661/Rev.1), Santiago, 2016.

L'autorisation de reproduire tout ou partie du présent ouvrage doit être demandée à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Division des publications et des services web, publicaciones@cepal.org. Les États membres et leurs institutions gouvernementales peuvent reproduire le présent ouvrage sans autorisation préalable. Ils sont toutefois tenus de mentionner la source et d'informer la CEPALC de cette reproduction.

Table des matières

I.	Le nouveau mode de développement: le Programme de développement durable à l'horizon 2030	5
	A. Un changement d'époque.....	5
	B. La tendance récessive de l'économie internationale: une demande insuffisante et un excédent de liquidité	6
	C. Un monde plus intégré, mais plus inégalitaire	8
	D. « La plus grande défaillance du marché que le monde ait jamais connu »	10
	E. Un nouveau consensus mondial	11
II.	Les changements tectoniques de portée mondiale s'accroissent	13
	A. La Chine redéfinit les espaces et les stratégies de l'économie internationale.....	13
	B. Les méga-accords créent des marchés de mégarégions	14
	C. La population augmente peu et vieillit	16
	D. Un monde en crise environnementale	18
	E. La nouvelle révolution technologique	21
III.	Le contexte économique international se dégrade	25
	A. L'économie mondiale a perdu de son élan.....	25
	B. Ralentissement des échanges commerciaux internationaux.....	28
	C. Un secteur financier détaché de l'économie réelle.....	30

IV. La région perd du terrain au sein de l'économie mondiale	33
A. La région prend du retard	33
B. Les déterminants du ralentissement.....	36
C. Persistance de la vulnérabilité extérieure et du faible niveau d'investissement	40
V. Les écarts structurels ne se resserrent pas	45
A. Faible productivité et infrastructure déficiente...45	
B. La pauvreté et la concentration du revenu aggravent la vulnérabilité.....	47
C. Rendre visibles les disparités entre les sexes.....	50
D. Les inégalités territoriales entravent le développement des personnes.....	52
E. La dégradation de l'environnement aggrave également les inégalités	54
F. Les écarts structurels dans les économies des Caraïbes	57
VI. Un élan environnemental majeur pour l'égalité et le développement durable	59
A. Gouvernance pour la création de biens publics mondiaux.....	61
B. Consolider la dimension régionale.....	65
C. Les politiques nationales pour le changement structurel progressif.....	68
D. Conclusion: vers un grand élan pour l'environnement	73
Épilogue Coalitions et pactes pour un nouveau mode de développement	75
Bibliographie	79

I. Le nouveau mode de développement: le Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Un changement d'époque

Le monde doit changer son insoutenable mode de développement. La perte de dynamisme et l'instabilité du système économique, les inégalités et les tensions causées par la concentration des richesses et des revenus entre les pays et à l'intérieur de ces derniers, ainsi que le risque d'une crise environnementale grave, sont des facteurs toujours plus visibles et présents dans le débat. Le monde est à la recherche d'un nouveau mode de développement et un nouvel agenda politique dont l'urgence est confirmée par l'évolution récente de l'économie internationale, et en particulier de la région.

Le mode dominant montre des signes d'essoufflement et menace les ressources communes et le bien-être des générations futures. Dans le même temps, un nouveau consensus émerge au sein du système international centré sur une trajectoire distincte, qui met en avant le combat des inégalités et la protection de l'environnement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs du Développement durable (ODD), approuvés en septembre 2015 par les Nations Unies, reflètent ce nouveau consensus qui constitue un progrès politique et conceptuel par rapport à l'agenda des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit tout d'abord d'une avancée sur le plan politique car les ODD sont issus d'un large débat, dans un contexte de multilatéralisme démocratique auquel ont participé les gouvernements et les différents acteurs sociaux, et aussi parce qu'on retrouve en leur sein le principe de responsabilités communes, mais différenciées entre les pays dans les domaines écologique, économique et social. Ils représentent également un progrès sur le plan conceptuel puisqu'ils prennent en compte une gamme

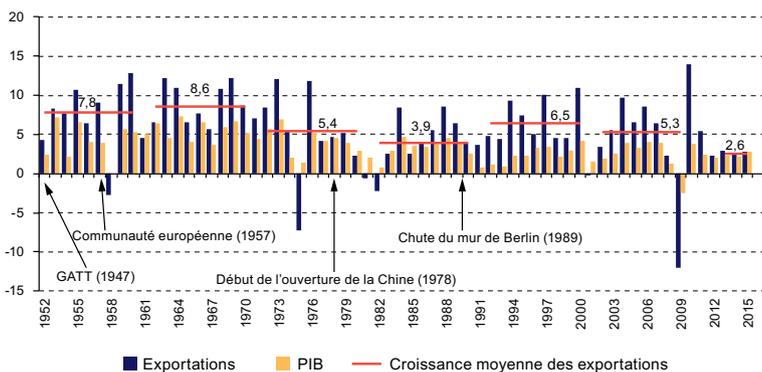
de problématiques plus ample. L'égalité et la durabilité environnementale sont leurs axes principaux, et ils incorporent des initiatives telles que la promotion du plein emploi, la productivité et la qualité du travail, la participation citoyenne et la transparence.

B. La tendance récessive de l'économie internationale: une demande insuffisante et un excédent de liquidité

Le mode dominant de développement atteint ses limites et génère des déséquilibres qui se manifestent dans la tendance récessive de l'économie internationale, l'instabilité résultant de la dérégulation du système financier, le creusement des inégalités et la destruction de l'environnement.

Les taux de croissance économiques et du commerce international ont suivi une tendance déclinante depuis le milieu des années soixante-dix (voir le graphique I.1). Cette trajectoire reflète la faiblesse de la demande agrégée globale dans un système dépourvu de mécanismes permettant une expansion coordonnée des économies et la correction des asymétries compétitives entre les pays, telle que la baisse de l'élasticité du commerce par rapport à la croissance du produit, qui se traduit par une chute du volume des exportations par rapport au PIB mondial.

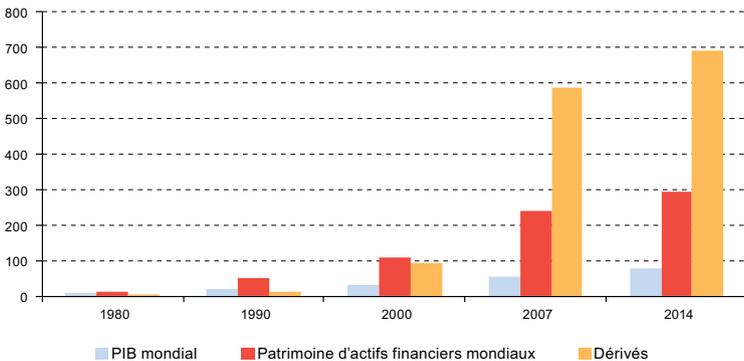
Graphique I.1
Ralentissement de l'économie mondiale, mesuré par la variation annuelle du volume des exportations des biens et du PIB, 1952-2015
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après les chiffres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et le Fonds monétaire international (FMI).

La récupération faible et incertaine de l'économie mondiale suite à la crise financière internationale de 2008 et 2009 est associée à l'accumulation de déséquilibres commerciaux dans la première moitié des années 2000 et, dans certains cas, à un processus d'endettement externe élevé. Le manque de coordination mène à des processus de ralentissement ou de contraction de l'économie des pays déficitaires (pour réduire leur déficit), tandis que les pays excédentaires ne stimulent pas leur croissance ni n'augmentent les salaires, ce qui n'accroît pas les importations. Ce comportement, allié une financiarisation et une incertitude accrues, engendre un ralentissement de la demande agrégée globale qui se traduit par un taux de croissance moindre. A ce jeu, une pression majeure retombe sur les pays déficitaires les moins développés, qui ont moins de ressources financières ou moins de capacités technologiques pour atténuer l'impact de l'ajustement, réduire leurs importations ou accroître leurs exportations.

Graphique I.2
Découplage entre les finances internationales et l'économie réelle:
PIB nominal, actifs financiers et instruments dérivés
au niveau mondial, 1980-2014
(En mille milliards de dollars)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après les chiffres de la Banque des règlements internationaux (BRI) et de la Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

Le manque de demande agrégée coexiste avec un excès de liquidité. Le système financier continue sur une trajectoire auto-entretenu par la multiplication de ses actifs, à laquelle ont contribué les déséquilibres du compte courant et l'émission conséquente des titres de la dette. Le graphique I.2 illustre l'essor du monde de la finance par rapport au

monde de la production: le nombre d'actifs financiers, en particulier celui des produits financiers dérivés, augmente fortement par rapport au PIB. Le potentiel perturbateur d'une richesse financière qui augmente très rapidement et dépasse largement les volumes de production et de commerce est extrêmement élevé (Ocampo, Rada et Taylor, 2009).

Les facteurs qui expliquent ces déséquilibres ne sont pas seulement commerciaux et financiers; les asymétries productives existent entre les pays, elles sont à la base des différences de compétitivité et des déséquilibres commerciaux. Ainsi, les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes sont particulièrement touchés par les cycles de faible croissance et de liquidité internationale, en raison de leur spécialisation en quelques biens à faible intensité technologique et leurs capacités limitées à diversifier leurs exportations et pénétrer dans de nouveaux marchés.

C. Un monde plus intégré, mais plus inégalitaire

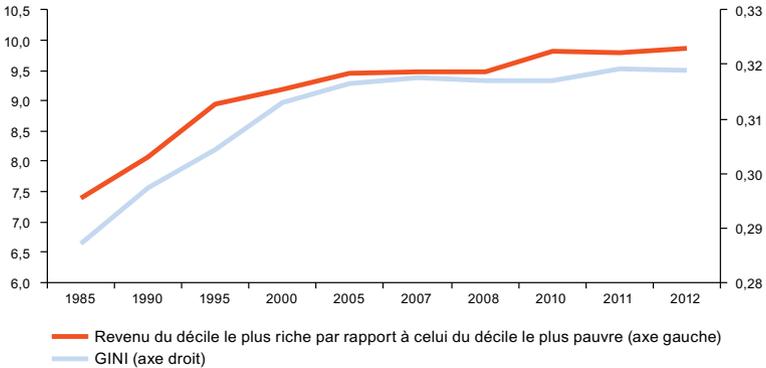
L'inégalité de la distribution des revenus a considérablement augmenté depuis le début des années 1980 jusqu'aux années 2000, puis elle s'atténue pour n'enregistrer qu'une légère croissance. Dans le monde développé et dans plusieurs régions en développement, l'inégalité est à son plus haut niveau depuis plus de trois décennies (voir le graphique I.3). Le coefficient de Gini des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est passé de 0,29 dans les années 1980 à 0,32 en 2013; on observe une tendance similaire, autant dans les pays développés qui affichent traditionnellement des niveaux d'inégalité plus élevés (comme aux États-Unis, où le coefficient de Gini a augmenté de 0,34 en 1985 à 0,39 en 2013), que dans les pays à longue tradition égalitaire, comme les pays scandinaves (OCDE, 2015a)¹.

Le graphique I.4 représente l'évolution des inégalités, mesurée par le coefficient de Gini, pour un groupe de pays, entre le début des années 2000 et le début des années 2010. Les points en dessous de la ligne des 45° (en bleu) représentent les pays où l'égalité a augmenté (baisse du coefficient de Gini), tandis que les points qui sont au-dessus de cette ligne (en rouge) correspondent à ceux où le coefficient a augmenté. L'inégalité a augmenté dans la majorité des pays. Presque tous les pays dans lesquels l'inégalité

¹ En Finlande, le coefficient de Gini a augmenté de 0,21 à 0,26, en Norvège de 0,22 à 0,25 et en Suède, de 0,20 à 0,27.

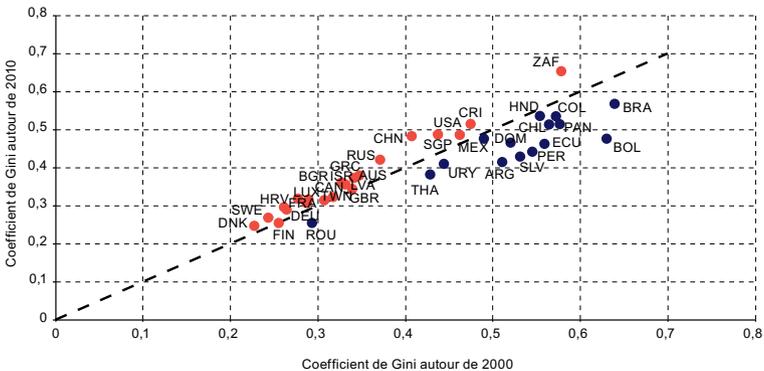
s'est réduite sont des pays d'Amérique latine, où les niveaux d'inégalité étaient au départ, et demeurent, les plus élevés du monde.

Graphique I.3
Pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE): évolution du coefficient de Gini
et de la relation entre le revenu moyen du décile
le plus riche et du décile le plus pauvre, 1985-2012



Source: La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, Paris, 2015.

Graphique I.4
Amérique latine (14 pays) et autres pays choisis: coefficient de Gini,
autour de 2000 et 2010



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de la Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde 2015 et All the Ginis Dataset, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Luxembourg Income Study Database (LIS).

L'augmentation des inégalités a contribué à la crise financière de 2008 et 2009, d'abord aux États-Unis et ensuite au niveau mondial (Setterfield, 2013; Wisman, 2013). Dans la mesure où la part salariale du revenu s'est réduite, les familles se sont endettées, surtout pour l'achat de logements. L'endettement croissant des familles, l'augmentation de la relation entre le crédit et le capital propre dans des opérations financières (effet levier), la multiplication des actifs financiers et « l'exubérance irrationnelle » ont conduit à l'effondrement d'un grand nombre de titres accumulés sur une base très fragile.

D. « La plus grande défaillance du marché que le monde ait jamais connu »

Le devoir de prendre soin de l'environnement, autre dimension clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030, transforme l'optique de la dynamique économique, dont les externalités négatives ne peuvent plus être ignorées. Tout effort pour récupérer la croissance mondiale et réduire les écarts de revenu entre les pays développés et en développement doit être mesuré et accompagné par un effort encore plus soutenu pour découpler la croissance de l'impact environnemental.

Les effets du changement climatique sont très intenses, ils peuvent être irréversibles et exigent une réponse collective urgente. Ils se sont traduits par une augmentation persistante de la température de la superficie terrestre et des changements dans la dynamique des océans, incluant une réduction marquée de la calotte glaciaire, parallèlement à une hausse significative de la proportion d'espèces en voie d'extinction.

Faute d'internaliser les externalités de la pollution environnementale, un pays qui pollue peut augmenter sa production et son emploi, tandis que les effets négatifs se ressentent dans les autres pays. Le profit de la grande production est direct pour celui qui produit, dans la mesure où ses externalités négatives sont diffuses et parfois se ressentent avec plus d'intensité dans des régions éloignées de la source de pollution. Les incitations se configurent de telle forme que la pollution devient la stratégie dominante. Pour ce motif, Nicholas Stern (2006) s'est référé à la pollution comme « La plus grande défaillance du marché que le monde ait jamais connu ». Pour la même raison, la réaction de la communauté internationale et les politiques nationales visant à changer

le mode de développement, surtout dans le cadre de l'Accord de Paris approuvé en décembre 2015, ont atteint un degré inédit d'extrême urgence et de légitimité.

E. Un nouveau consensus mondial

La conscience des limites environnementales, économiques et sociales du mode dominant de développement s'est renforcée ces dernières années. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable avec leurs 169 cibles représentent le consensus émergent dans la quête d'un nouveau paradigme de développement. Leurs fondements s'appuient sur les axes conceptuels suivant: une approche fondée sur les droits, une égalité réelle et la réduction des écarts entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, la promotion du plein emploi avec productivité et qualité, l'incorporation totale de la perspective de genre, la progressivité, les responsabilités communes, mais différenciées (dans la mesure où les pays en développement n'ont pas été historiquement les principaux responsables de la crise environnementale), l'indivisibilité et l'interdépendance des objectifs; et la participation citoyenne et la transparence.

Malgré les avancées qu'ils impliquent, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD peuvent être interrogés sur trois points. Le premier porte sur les moyens pour leur mise en œuvre. Le Programme 2030 n'est pas accompagné ni d'un cadre institutionnel ni d'une gouvernance globale efficace ou suffisante. Ceci est illustré dans les récentes décisions de financement pour le développement, inscrites dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le second concerne les problèmes de cohérence interne: il n'inclut pas l'analyse nécessaire sur l'inter-connexion entre les ODD ni sur leur relation avec les variables économiques qui les conditionnent.

Il est indispensable de compter sur un cadre analytique et un diagnostic qui articulent et expliquent l'évolution de ces variables; pour ce faire, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose de recourir à la tradition de sa théorie du développement, exprimée et actualisée dans les documents de synthèse qui composent la trilogie de l'égalité: *L'heure de l'égalité: combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins* (CEPALC, 2010a); *Changement structurel pour l'égalité: Une vision*

intégrée du développement. (CEPALC, 2012) et *Pactes pour l'égalité: vers un avenir durable* (CEPALC, 2014a). Les politiques qui y sont proposées se basent sur l'égalité multidimensionnelle comme valeur à atteindre en s'appuyant sur le modèle de développement, le changement structurel progressif pour générer des emplois faibles en émission de carbone, et l'interdépendance entre la conjoncture et la structure —entre le cycle économique et la tendance à long terme du taux de croissance— en tant que clé de voûte d'une politique macroéconomique pour le développement.

Le troisième point, le plus important, concerne l'économie politique. Il existe un risque très élevé, comme ce fut largement le cas avec les objectifs du Millénaire pour le développement, dont, par ailleurs, les propositions étaient de type minimaliste, que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD, ne se transforment en simples déclarations d'intention qui sont ensuite rejetées de façon systématique par la dynamique des marchés et la *realpolitik*. La mise en place du Programme 2030 nécessite une nouvelle économie politique —une nouvelle équation entre état, marché et société— et de nouveaux partenariats internationaux et nationaux.

Les politiques en faveur des ODD doivent prendre en compte les profonds changements que traversent l'économie globale et le contexte régional, des thèmes qui seront abordés dans les prochaines sections.

II. Les changements tectoniques de portée mondiale s'accélèrent

L'irruption de la Chine, les méga-accords commerciaux, le changement démographique, la crise environnementale et la révolution technologique sont en passe de transformer l'économie et la société à l'échelle mondiale, redéfinissant la position des pays et perturbant l'équilibre des forces entre les blocs, mais aussi entre les économies développées et le monde émergent. La dynamique et les résultats de ces processus obligent de plus en plus à produire les biens publics mondiaux nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon de 2030.

A. La Chine redéfinit les espaces et les stratégies de l'économie internationale

Un des changements les plus importants de ces dernières décennies est la consolidation de la Chine comme puissance économique et géopolitique avec une position prédominante dans le monde, comme celle qu'elle eut à la fin du XVIII^e siècle (Toynbee, 1961). Sa capacité à incorporer le progrès technique et à modifier sa structure productive lui a permis de réduire l'écart entre son PIB par habitant et celui des pays les plus avancés. En 2014, l'économie de la Chine et celle des États-Unis représentaient chacune 16,6 % du PIB mondial et la première expliquait la majeure partie de l'augmentation de la participation des pays émergents dans cette variable. Entre 1993 et 2014, la participation des économies émergentes et en développement dans le PIB mondial s'est accrue de 42 % à 57 % mais si l'on exclut la Chine, cette augmentation n'est que de 4 points de pourcentage (de 37 % à 41 %).

Le nouveau rôle de la Chine se perçoit nettement dans la sphère régionale latino-américaine, ce pays a financé de nombreux projets et

s'est converti en une source alternative de financement pour les pays qui rencontrent des difficultés dans leur compte courant. De plus, le cycle d'abondance des matières premières, favorisée par la demande de ses ressources naturelles, a amplifié la marge d'autonomie des économies de l'Amérique du Sud. Cependant, la relation entre la Chine et l'Amérique latine et les Caraïbes a été majoritairement du type nord-sud. La Chine a montré une présence grandissante dans la région par le biais de projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources naturelles. Les exportations de la région vers la Chine sont principalement des biens à faible teneur technologique ou des biens intensifs en ressources naturelles, avec un impact négatif sur l'environnement (mesuré en termes d'émission de CO₂ et de consommation d'eau par dollar exporté) plus important que l'impact des exportations destinées au reste du monde.

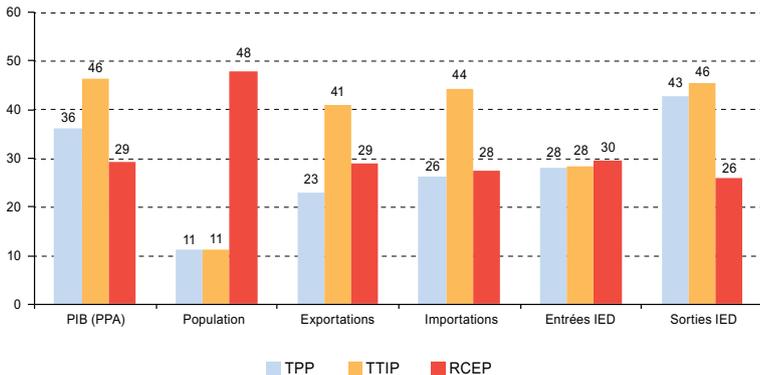
La région devrait mettre en avant des conditions plus avantageuses pour négocier les opportunités qui fleurissent de ses relations avec la Chine. Tandis que le monde s'oriente vers des méga-accords commerciaux et s'articule autour d'un ensemble de quelques, mais grands, acteurs (les États-Unis, l'Union européenne et la Chine), intégrés à leurs régions et ayant un grand pouvoir de négociation, l'Amérique latine et les Caraïbes restent fragmentés et sans stratégie commune.

B. Les méga-accords créent des marchés de mégarégions

Les initiatives d'intégration économique en Asie, Europe et Amérique du Nord atteignent des niveaux d'échange commercial et d'articulation productive bien plus élevés que ceux de l'Amérique latine. À celles-ci s'ajoutent des initiatives mégarégionales récentes comme l'Accord commercial de partenariat transpacifique (TPP), dont la négociation a pris fin en octobre 2015, qui inclut les États-Unis et 11 économies du bassin du Pacifique, notamment 3 latino-américaines (Chili, Mexique et Pérou), ainsi que d'autres accords en négociation, notamment le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), entre les États-Unis et l'Union européenne, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon, et l'initiative du Partenariat régional économique global (RCEP), qui concurrencerait le TPP comme modèle définissant les règles du jeu en Asie pour les prochaines années.

Les négociations mégarégionales actuelles englobent des économies qui représentent des proportions importantes de la population, du produit, du commerce et de l'investissement étranger direct au niveau mondial (voir le graphique II.1). Elles visent à créer des espaces économiques intégrés de large portée, asiatiques, transatlantiques ou transpacifiques, dépassant la logique bilatérale de la plupart des accords régionaux. L'agenda des sujets inclus dans la négociation est bien plus vaste et complet que ce qu'il n'a été jusqu'à présent et comprend un nombre important de zones non concernées par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (CEPALC, 2013; Rosales et Herreros, 2014).

Graphique II.1
Groupes choisis: participation au PIB, la population, le commerce et les courants d'investissement étranger direct au niveau mondial, 2013
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après le Fonds monétaire international (FMI), Perspectives de l'économie mondiale, base de données, avril 2015 [en ligne] <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/01/weodata/index.aspx>, PIB et population; base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce de produits de base (COMTRADE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), exportations et importations, et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), investissement étranger direct.

Note: TTIP=Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement; TPP = Accord commercial de partenariat transpacifique; RCEP = Partenariat régional économique global.

Le prolongement de l'impasse des négociations du cycle de Doha de l'OMC est un des facteurs qui expliquent l'irruption des négociations mégarégionales qui, si elles aboutissent, auront un impact puissant sur les flux commerciaux et d'investissement mondiaux. En particulier, la TTIP peut définir de nouvelles règles sur les sujets émergents du commerce

international, étant donné le poids économique important des parties prenantes et leur influence en matière de réglementation. Dans ce contexte, il existe un risque que se négocient des normes et des exigences environnementales, de qualité ou de traçabilité difficile à respecter pour les exportateurs de la région. Les nouvelles règles d'accords ou en négociation dans le TPP et le TTIP sur la propriété intellectuelle, les flux de capitaux, les données personnelles sur internet, les entreprises publiques et les sujets relatifs au travail et à l'environnement sont quelques exemples. Ainsi, entre autres, les facultés des gouvernements de la région à appliquer des contrôles de capitaux à des fins prudentielles, à définir de façon autonome leurs niveaux de protection du milieu du travail, ou environnementale, ou à garantir l'accès à la technologie à des fins éducatives et d'encouragement à l'innovation pourraient être limitées.

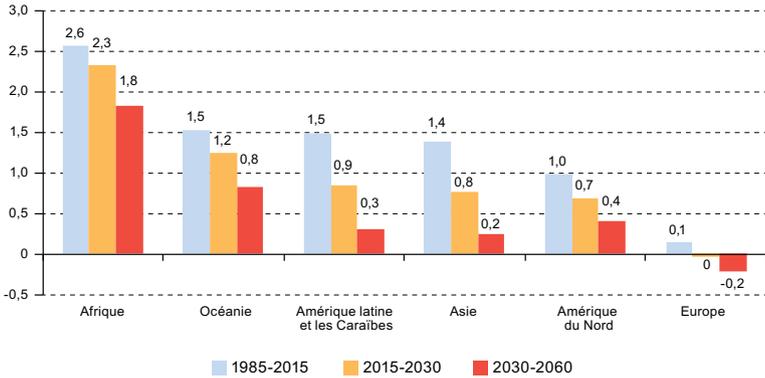
Les pays d'Amérique latine qui participent aux négociations mégarégionales subiraient de manière directe l'impact de ces nouvelles normes, alors que les pays qui ne participent pas s'y verraient exposés de manière indirecte, leurs résultats pourraient ainsi constituer la base pour les prochains accords multilatéraux de l'OMC².

C. La population augmente peu et vieillit

La croissance démographique s'est ralentie dans toutes les régions du monde. Il est attendu que son taux de croissance soit moins de 1 % par an dans la plupart des régions pendant la période des ODD (2015-2030), alors que dans les deux décennies précédentes, il dépassait 1,5 % par an (voir le graphique II.2). Ce changement est le résultat d'une forte baisse de la fécondité. Dans le même temps, on retrouve des différences notables dans les taux de croissance de la population des différentes régions, des taux relativement élevés en Afrique et très réduits en Europe. Les différences de fécondité et de degrés de développement entre les régions feront que les économies avancées continueront d'être des pôles d'attraction pour les immigrants dans les prochaines décennies.

² Le Chili, le Mexique et le Pérou ont déjà assumé plusieurs de leurs engagements contenus dans l'Accord commercial de partenariat transpacifique (TPP) dans les accords de libre-échange conclus avec les États-Unis; par conséquent, en principe les ajustements nécessaires de leurs politiques et de leurs législations seront d'un degré moindre que dans le cas des pays asiatiques comme la Malaisie et le Viêt Nam qui n'avaient pas souscrit des accords préalables avec les États-Unis.

Graphique II.2
Taux de croissance de la population par régions,
1985-2015, 2015-2030 y 2030-2060
 (En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après la base des Nations Unies, "World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables", *Working paper*, N° ESA/P/WP.241, Division de la population, 2015 [en ligne] <http://esa.un.org/unpd/wpp/>.

Dans les trois régions recevant le plus d'immigration (Europe, Amérique du Nord et Océanie), le pourcentage de la population née à l'étranger continue d'augmenter, ce qui contraste avec la baisse ou la stagnation de ce pourcentage en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie et en Afrique. L'immigration compense la baisse de fécondité dans les trois régions les plus réceptrices, alors qu'elle tient le rôle opposé en Amérique latine et aux Caraïbes³.

L'inquiétude politique croissante sur la fécondité et la migration est particulièrement préoccupante, car elle peut renforcer la xénophobie: face au fléchissement de la fécondité, des groupes nationalistes ont associé l'identité nationale à la population née dans le pays et considèrent les immigrés comme une menace. Ceci a favorisé l'émergence de groupes et de partis politiques qui affichent des plateformes hostiles de discrimination contre les immigrés, les réfugiés ou les minorités religieuses et ethniques.

³ Sur 100 naissances, 10 émigrants ont quitté l'Amérique latine et les Caraïbes pendant la période de 2005-2010. Cette moyenne cache le poids de l'émigration dans plusieurs pays. Par exemple, à El Salvador, on comptait 46 émigrants sur 100 naissances et ce chiffre était de 39 en Jamaïque, 32 à Cuba, 29 au Nicaragua et 24 au Pérou.

Les deux autres tendances démographiques majeures en termes d'impact économique sont l'urbanisation et le vieillissement. En 2008, pour la première fois, la majorité de la population vivait en zones urbaines. En 1950, il n'existait que deux mégapoles (ayant plus de 10 millions d'habitants), Tokyo et New York, et 77 villes appelées millionnaires (ayant plus d'un million d'habitants). Actuellement il y a 29 mégapoles et 501 villes millionnaires, on envisage que pendant la période des ODD se conformeront 12 nouvelles mégapoles et 160 villes millionnaires supplémentaires. La chute de la fécondité et l'allongement de la durée de vie ont conduit au vieillissement de la population mondiale, ce qui a modifié les modèles de consommation et d'investissement. Par exemple, le poids des soins médicaux dans l'économie et leur financement augmenteront durant la période des ODD.

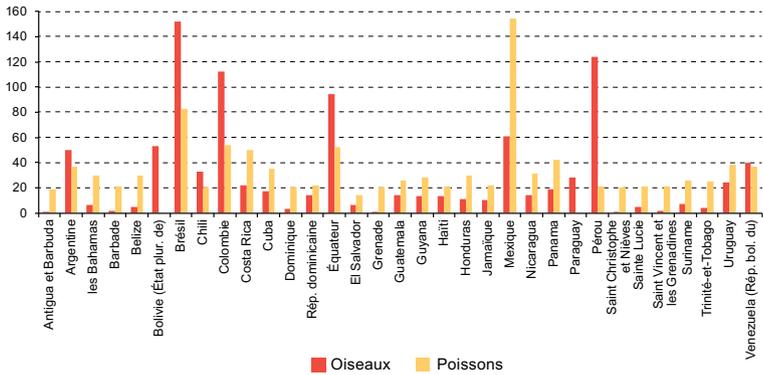
Les nouvelles technologies sont cruciales pour répondre aux défis de la population vieillissante et concentrée dans les grandes villes. En particulier, l'Internet des objets peut améliorer la prestation de services de santé et rendre possible la construction de villes intelligentes, durables sur le plan environnemental et intégrées. Cela fait partie d'une nouvelle frontière schumpétérienne pour l'innovation et le changement structurel, qui possède d'étroites synergies avec les objectifs de l'égalité et de la protection de l'environnement.

D. Un monde en crise environnementale

L'humanité se trouve devant un point de non-retour: l'impact environnemental du mode de développement dominant met en danger sa survie et celle des autres espèces. L'équilibre de l'écosystème est unique et peut être endommagé de façon irréversible par des causes anthropogéniques. Le graphique II.3 montre le nombre d'espèces d'oiseaux et de poissons en danger d'extinction dans les pays d'Amérique latine.

Si les tendances actuelles se maintiennent, les pertes économiques pour des raisons environnementales pourraient représenter au moins 1 % du PIB régional annuel jusque 2100. Ces coûts seraient supérieurs dans les pays andins, centraméricains et des Caraïbes, et des coûts supplémentaires sont engendrés par des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. De plus, dans certains cas, comme ceux qui affectent la biodiversité ou les vies humaines, les conséquences ne sont pas quantifiables économiquement.

Graphique II.3
Amérique latine et les Caraïbes: espèces menacées, par groupe
taxonomique, 2013^a
(En unités)

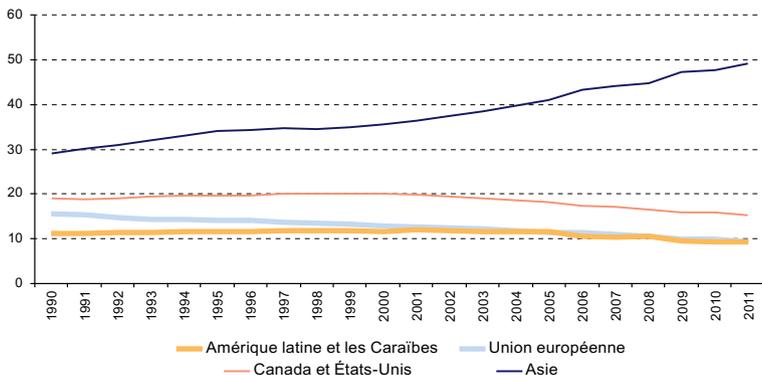


Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après la Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

^a Les espèces menacées représentent le nombre d'espèces classifiées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans les catégories suivantes: en danger critique, en danger et vulnérable.

En accord avec le consensus scientifique, il est nécessaire de passer d'un niveau actuel d'émission proche des 40 gigatonnes de gaz à effet de serre annuelles, équivalant à une moyenne d'émission mondiale de 7 tonnes par habitant, à un niveau de 2 tonnes par habitant d'ici 2050. L'Amérique Latine et les Caraïbes évoluent dans la direction opposée et augmentent leurs émissions de 0.6 % par an. La consommation énergétique dans la région produit 4,6 tonnes d'émissions par habitant, un niveau presque identique à celui de l'Union européenne, avec la différence qu'en Europe les émissions se découplent de la croissance à un rythme de -0,9 % annuel (voir le graphique II.4). Pour parvenir aux 2 tonnes par habitant —avec l'inégale distribution des revenus dans la région, où les secteurs de revenu élevé contribuent de façon disproportionnée aux émissions—, il faudra améliorer considérablement la portée et la qualité des services publics urbains, comme le transport collectif, l'infrastructure pour le maniement des déchets et l'éclairage public, accroître la pénétration et la diversification des énergies renouvelables (actuellement d'une moyenne de 24 %) et mettre en place des mesures de préservation de l'agriculture et du couvert forestier.

Graphique II.4
Émission de gaz à effet de serre, par régions, 1990-2011
 (En pourcentage du total mondial)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'après l'Institut des ressources mondiales (WRI), Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) 2.0. ©2014. Washington, D.C. [en ligne] <http://cait2.wri.org>.

Avec l'Accord de Paris, il faut s'attendre à devoir dépasser les mesures insuffisantes à l'échelle mondiale pour freiner le changement climatique et à ce que les pays de la région soient contraints d'assumer les coûts croissants des mesures d'atténuation, mais surtout d'adaptation, par des propositions d'investissement novatrices stimulant la croissance (CEPALC, 2010b).

Le mouvement de la croissance verte faible en émissions de carbone ne se produira pas sans un plan d'investissements complémentaires, un « grand élan » pour de l'environnement (*big push*)⁴, dans laquelle chaque investissement devra être coordonné avec des investissements parallèles dans d'autres secteurs afin que chacun d'entre eux soit rentable et viable. Il n'y aura pas d'investissements dans de nouvelles sources d'énergie sans investissements dans l'industrie et la consommation qui permettent que les uns opèrent avec les autres de façon efficace. Il sera également impossible de créer un nouveau système de transport sans une expansion simultanée des infrastructures routières, des services de soutien, des réseaux et des villes intelligentes, des interconnexions physiques et virtuelles, et la capacité d'opérer, de maintenir, de réparer, et dans certains cas, de produire les équipements et les véhicules nécessaires. Il n'y aura pas

⁴ Le concept de grand élan (*big push*) comme élément central d'une politique de développement a été proposé par Rosenstein-Rodan (1943).

de changements dans les modèles de consommation et de production si la structure des coûts et des prix (incluant les subventions et les taxes environnementales) ne pénalise pas les processus et les biens polluants. La mise en œuvre d'un plan d'investissements autour d'un nouveau mode de développement durable peut et doit faire partie de la réponse aux problèmes de pénurie de demande agrégée dont souffre l'économie mondiale. Le grand élan pour l'environnement est le complément naturel à un keynésianisme environnemental global.

E. La nouvelle révolution technologique

L'actuelle trajectoire technologique se base sur la capacité de comprendre la structure et le comportement de la matière depuis les éléments et les échelles les plus élémentaires jusqu'à ses structures d'agrégation et ses systèmes complexes. Sur cette base, des plateformes scientifiques-technologiques se sont constituées dans le cadre de ce qu'on appelle la convergence NBIC (nanoscience, biologie, information et connaissance): la nanoscience et la nanotechnologie, les sciences de la vie et la biotechnologie, les sciences et les technologies de l'information et des communications, et les sciences cognitives et les technologies afférentes (Roco et Bainbridge, 2003).

Du concept de convergence NBIC est issu celui de la convergence CTS (connaissance, technologie et société), définie comme une interaction toujours plus intensive et transformatrice entre disciplines scientifiques et technologiques et entre les différents domaines et communautés et de l'activité humaine pour réussir une compatibilité, une synergie et une intégration mutuelles et, par ce biais, créer de la valeur et se diversifier pour atteindre les objectifs communs (Roco et coll., 2014). La convergence CTS est importante pour les Objectifs du développement durable. Par exemple, les interactions entre les plateformes à l'échelle humaine (systèmes alimentaires locaux), à l'échelle mondiale (cycle de l'eau, cycle de l'azote, climat) et à l'échelle NBIC (par exemple, l'amélioration génétique) pourraient avoir des conséquences significatives pour les objectifs associés à l'éradication de la faim et la production alimentaire durable (Objectif 2), l'action climatique (Objectif 13) et la protection des écosystèmes terrestres (Objectif 15).

1. Bio et nanotechnologies

Depuis ses débuts à la moitié du siècle dernier, la révolution de la biotechnologie a amélioré les conditions de vie de la société, surtout en raison de son utilité dans l'agriculture et la médecine. Actuellement, ses principales applications ont eu lieu dans les secteurs suivants : agriculture et les domaines afférents, aquaculture et zones maritimes-côtières, santé, médecine et procédures de diagnostic, alimentation et nutrition, applications industrielles, zones arides et désertiques, combat contre le bioterrorisme, la guerre et les délits biologiques, et actions correctives de problèmes de pollution.

Les applications les plus récentes de la biotechnologie dans l'agriculture visent à améliorer les performances productives et à développer des variétés comportant des caractéristiques souhaitées. En ce qui concerne la solution des problèmes environnementaux, les applications de la biotechnologie incluent des domaines comme l'amélioration de la qualité du sol à partir du recyclage des nutriments et la production durable de biomasse, l'imitation de la nature pour obtenir des composants bioactifs et des enzymes à partir de plantes et de microorganismes, et la substitution de produits de l'industrie pétrochimique par des produits chimiques d'origine biologique. Elle est également de plus en plus utilisée dans l'industrie et débouche sur la création de nouveaux concepts comme celui des industries bio-sourcées (Commission européenne, 2013) et celui des bio-raffineries, en particulier celles qui utilisent les déchets comme matières premières (Venkata Mohan et coll., 2016). Pour sa part, le développement de la nanotechnologie a été exponentiel et englobe l'agriculture et l'agro-industrie, les textiles, l'électronique, la médecine et les processus de diagnostic clinique, l'industrie pharmaceutique, la robotique et les processus de manufacture, parmi bien d'autres domaines. Étant donné son développement récent, la nanotechnologie est encore peu réglementée. Ceci pose un défi majeur pour la réglementation de domaines comme la fabrication de nouveaux produits et la protection des travailleurs et de l'environnement (Commission des Communautés européennes, 2008).

2. L'universalisation de l'économie numérique

Les technologies numériques ont atteint un déploiement sans précédent en Amérique latine et aux Caraïbes: 51 % de ses habitants utilisaient l'Internet en 2014. La convergence entre dispositifs, applications, réseaux

et plateformes basés sur l'Internet est un facteur clé dans la croissance économique et la compétitivité: l'économie mondiale est aujourd'hui une économie numérique.

Actuellement, la transformation la plus importante de l'économie est observée dans les modèles d'affaires basés sur l'Internet des objets. Les principales avancées émergent dans les domaines de la santé (applications de surveillance, distributeurs de médicaments et télémédecine), l'industrie manufacturière (robotisation, fabrication avancée et services de communication machine à machine (le M2M) de nouvelle génération), l'énergie, le transport, les ressources naturelles et les réseaux électriques intelligents, clairement liés aux ODD (CEPALC, 2015a).

Dans ce cadre, les modèles de consommation et de production sont en train d'évoluer rapidement, ce qui relève du défi pour la région latino-américaine, pour laquelle la production de nouvelles technologies est fondamentalement exogène.

La mise en place de l'internet des objets prend effet de façon perturbante dans tous les secteurs: les frontières entre les industries et les marchés se modifient rapidement face à l'émergence de produits intelligents connectés (Porter et Heppelmann, 2014) et de systèmes cyberphysiques de production. Il y a une revalorisation du rôle des manufactures, en raison de leur capacité à se combiner avec les services numériques: la manufacture avancée révolutionne le secteur, en élevant son contenu de connaissances, de flexibilité et de potentiel compétitif. C'est pour cela que certains pays ont renforcé leurs politiques industrielles et technologiques, comme le montrent les stratégies de l'Industrie 4.0 en Allemagne, la Manufacture avancée aux États-Unis ou le Made in China 2025.

La compétitivité et la croissance des pays dépendront de leur intégration à l'écosystème numérique mondial. Cela les obligera à améliorer leur infrastructure, leur capital humain et leur environnement professionnel, définir des standards mondiaux, réguler les flux de données, protéger les droits de propriété intellectuelle et défendre la sécurité et la vie privée des usagers. Ces thèmes doivent être abordés d'une perspective régionale, et comme il est présenté dans le chapitre VI, il faudra promouvoir en Amérique latine et aux Caraïbes la construction d'un marché numérique commun qui aiderait sur le fond l'expansion de l'économie numérique (CEPALC, 2015a).

III. Le contexte économique international se dégrade

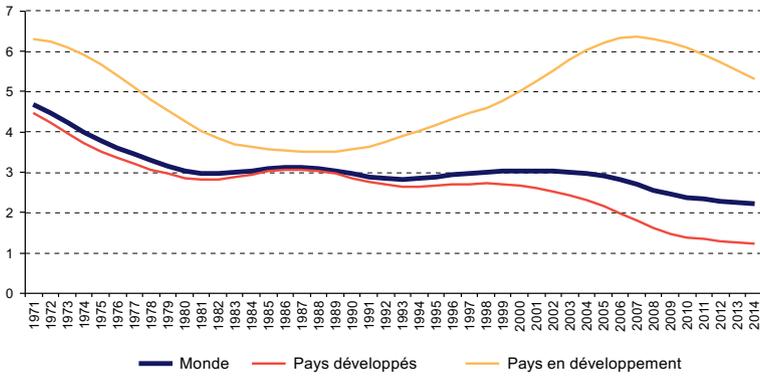
Le scénario économique mondial va évoluer de façon défavorable dans les années à venir et les taux de croissance du PIB mondial seront inférieurs à la moyenne des décennies antérieures. Cette faible croissance est le résultat d'une perte du dynamisme des moteurs de la croissance (à savoir l'investissement, la productivité et, plus récemment, le commerce), phénomène observé essentiellement dans les pays développés. Bien que les économies émergentes, en particulier la Chine, aient conservé des taux élevés de croissance, elles n'ont pas été capables de prendre la relève et de se transformer en cheville ouvrière de la croissance mondiale.

A. L'économie mondiale a perdu de son élan

Le taux de croissance de l'économie mondiale affiche une tendance à la baisse depuis plus de deux décennies: Le taux de croissance du PIB tendanciel réel est passé de 5,4 % au cours de la période 1961-1969, à 3,8 % pour la période 1971-1979 %, et à 2,9 % pour la période 1990-1999, pour se maintenir ensuite aux alentours de ce chiffre entre 2000 et 2014 (voir le graphique III.1).

Cette tendance reflète le déclin séculaire des économies plus développées dont la croissance s'est ralentie entre les périodes 1961-1969 et 2000-2014. Les régions en développement ont, en revanche, connu un taux de croissance supérieur à la moyenne mondiale et des pays développés, sans toutefois compenser le recul de ces derniers.

Graphique.III.1
Taux de croissance tendanciel du PIB, 1971-2014
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

Le ralentissement tendanciel de l'économie mondiale est associé, en première instance, à la diminution du taux de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) dont le niveau qui était de 4 % en début de la décennie 1970 est tombé à 3,2 % durant les décennies 1980 et 1990. La reprise enregistrée au début des années 2000 n'a été que transitoire et, à partir de la crise financière mondiale, ce taux de croissance est resté inférieur à 3 %.

La tendance au fléchissement de l'investissement et de l'accumulation de capital a eu des effets négatifs sur le taux de croissance de la productivité, étant donné que les innovations technologiques les plus modernes s'incorporent aux actifs physiques les plus récents. Parallèlement à la baisse tendancielle de la croissance économique et de l'investissement, le rythme de croissance de la productivité a lui aussi affiché une tendance au ralentissement, voire à la stagnation, en particulier dans le monde développé. Aux États-Unis, ce taux de croissance a augmenté durant les années 1990 (de 1,4 % à 2,6 % en moyenne entre les périodes 1990-1995 et 1996-2000), pour ensuite tomber à moins de 1 % durant la première moitié de la décennie 2000 et se maintenir aux alentours de 1 % entre 2010 et 2015. Par ailleurs la zone euro et le reste des économies industrialisées ont enregistré une forte diminution durant les années 90. Dans les économies en développement, la productivité

a augmenté entre les décennies 1990 et 2000 en raison, dans une large mesure, de la performance de la Chine et de l'Inde, où la productivité a plus que doublé entre la deuxième moitié de la décennie 1990 et la décennie 2000. Par ailleurs, la productivité a piétiné dans les pays en développement d'Asie (à l'exception de la Chine et de l'Inde), au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique latine.

Le comportement de la demande globale est un facteur clé dans la décision d'investir en raison de son incidence sur les attentes de rentabilité. Les deux facteurs qui ont le plus influé pour affaiblir la demande sont l'augmentation des inégalités et le poids grandissant du secteur financier.

Dans les économies développées et dans certaines économies en développement, l'inégalité a atteint son niveau le plus élevé en 30 ans (OCDE, 2011 et 2015b), situation que reflète l'augmentation du coefficient de Gini mentionné plus haut (voir les graphiques I.3 et I.4) et du rapport entre le revenu moyen du décile le plus riche et le revenu moyen du décile le plus pauvre. Entre 1985 et 2013, le revenu moyen du décile le plus riche, qui était sept fois supérieur à celui du décile le plus pauvre dans les pays de l'OCDE, a atteint une proportion 10 fois supérieure à ce revenu. Un autre indicateur de l'aggravation de l'inégalité est la participation salariale au PIB qui est tombée de 63 % au cours de la période 1960-1980 à 56 % en 2012 dans les économies les plus avancées. Le creusement des inégalités est encore plus notoire en termes de richesse. Selon le Crédit suisse (2015), le 1 % le plus riche de la population d'Europe de l'Ouest possède 31 % de la richesse, alors que les 40 % les plus pauvres n'en possèdent que 1 %.

Ce creusement des inégalités s'est produit dans les décennies 1980 et 1990, période caractérisée dans le monde développé par la réduction simultanée de la volatilité de l'inflation et du taux de croissance du PIB. La forte modération existante a pris fin avec l'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008, qui a marqué le début de la crise financière mondiale. Une tendance similaire a été observée dans les pays en développement où les niveaux d'inégalité sont beaucoup plus importants que dans les pays développés. Entre 1990 et la fin de la décennie 2000, les coefficients de Gini sont passés de 0,38 à 0,40 dans les régions en développement.

Les régimes fiscaux et les systèmes de protection sociale n'ont pas corrigé les tendances à l'accroissement de l'inégalité (Vieira, 2012), en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Alors que, dans les pays de l'OCDE, les impôts et transferts permettent d'obtenir en moyenne une réduction de 35 % de l'indice de Gini des revenus des ménages, cette réduction n'est que de 6 % (Amarante, 2015) en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'inégalité se traduit par une réduction de la capacité de consommation qui, faute d'être compensée par une hausse de l'investissement, entraîne un ralentissement de la demande globale.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, seul un tiers de la participation des bénéfices au PIB se traduit par un investissement, contrairement aux pays d'Asie où cette variable représente les deux tiers. L'Amérique latine et des Caraïbes ne sont pas seulement la région la plus inégale de la planète, mais également celle où les élites sont les plus réticentes à matérialiser leur position de privilège en investissement des bénéfices (Palma, 2014).

B. Ralentissement des échanges commerciaux internationaux

Contrairement au fléchissement tendanciel du taux de croissance du produit et de l'investissement à partir de la décennie 1970, le commerce est resté très dynamique jusqu'au début de la crise financière mondiale. Depuis lors, il a également affiché des signes de ralentissement. Son taux de croissance est passé, en moyenne, de 7,6 % durant la période 1992-1995 à 4,8 % pour la période 2001-2015. Le ralentissement des échanges commerciaux a surtout touché les économies avancées et, à un degré moindre, les régions en développement. Dans ces dernières, le degré de ralentissement est hétérogène: il est davantage concentré en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique et au Moyen-Orient, et touche moins l'Asie et l'Europe de l'Est et centrale (voir le tableau III.1).

Le ralentissement des échanges commerciaux est attribuable à des facteurs cycliques et à des causes structurelles, comme l'indique la diminution de l'élasticité à long terme des exportations mondiales par rapport à la production mondiale. L'élasticité à long terme de l'indice de volume des exportations par rapport à la production industrielle

est passée de 2,0 durant la période 1991-2000 à 1,6 durant la période 2002-2008 et à 1,0 au cours de la période 2010-2015.

Tableau III.1
Augmentation du volume des exportations mondiales
et par région, 1990-2015^a
(En pourcentages annuels)

	1992-1995	1996-2000	2001-2007	2008-2011	1992-2000	2001-2015
Commerce mondial	7,4	8,1	5,7	2,8	7,8	4,1
Exportations mondiales	7,3	8,1	5,6	3,1	7,8	4,1
Économies industrialisées	6,2	7,6	3,6	0,8	7,0	2,3
États-Unis	8,6	8,2	3,7	3,8	8,3	3,4
Japon	2,7	5,5	6,5	1,3	4,2	3,6
Zone euro	6,0	8,3	4,4	0,3	7,3	2,5
Autres économies industrialisées	-	-	0,7	0,0	-	0,9
Économies émergentes	9,7	9,2	9,0	6,0	9,4	6,8
Asie	12,4	10,5	12,1	8,1	11,4	8,9
Europe de l'Est et centrale	11,3	10,1	11,7	4,4	10,6	7,9
Amérique latine	11,0	10,2	4,7	2,4	10,5	4,2
Afrique et Moyen-Orient	3,5	4,7	2,0	2,0	4,2	1,8

Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de Netherlands Bureau of Economic Policy Analysis (CPB), *World Trade Monitor*, 2015.

^a Pour 2015, les données s'appliquent jusqu'au mois de septembre.

Cette diminution de l'élasticité du commerce par rapport aux revenus obéit à trois facteurs. En premier lieu, les composantes de la demande globale à plus forte teneur d'importations, comme l'investissement (CEPR, 2015; Bussiere et coll., 2013; Anderton et Tewolde, 2011) ont perdu du terrain. En deuxième lieu, l'expansion des chaînes de valeur a elle aussi perdu de son élan au niveau mondial (Constantinescu, Matto et Ruta, 2015). Cette perte de dynamisme reflète les limites rencontrées par la fragmentation du processus de production entre les pays, que confirme par ailleurs le débat sur l'importance de la délocalisation (*reshoring*). Finalement, le système international évolue vers une tendance récessive, en particulier dans la zone euro, en raison de l'existence du mécanisme d'ajustement prédominant pour faire face aux déséquilibres de la balance des paiements. Les pays excédentaires se montrent peu disposés à appliquer des politiques budgétaires expansives; c'est pourquoi tout le poids de l'ajustement retombe sur les pays déficitaires qui affichent une tendance au ralentissement de la croissance ou à la contraction de l'économie.

C. Un secteur financier détaché de l'économie réelle

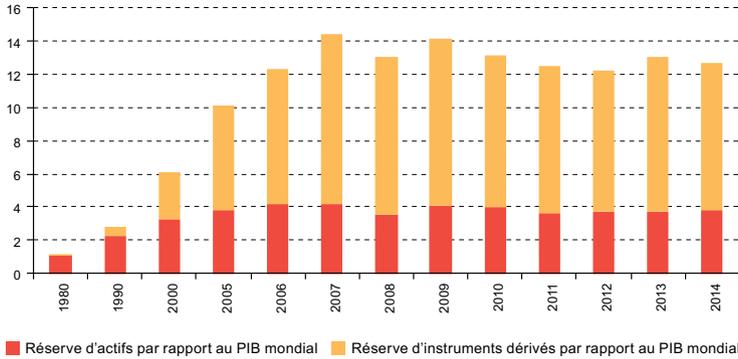
Parallèlement aux transformations qui ont lieu dans le domaine réel, le contexte international est caractérisé par un secteur financier dont les montants de transactions dépassent largement ceux de l'économie réelle. Ce système est dirigé par de grandes institutions financières complexes, caractérisées par une forte interconnectivité et une forte concentration, et par une structure de passifs orientée vers le caractère procyclique du levier d'endettement. Ce secteur comporte également un important segment peu réglementé, à savoir le système bancaire parallèle (*shadow banking system*), qui accroît encore l'incertitude. Ceci s'inscrit dans le cadre d'un processus de financiarisation qui est défini comme l'importance croissante des marchés financiers, des institutions financières et des élites financières dans le fonctionnement des économies et de leurs institutions de gouvernance à l'échelle nationale et internationale (Epstein, 2006).

Au cours des trois dernières décennies, le secteur financier a enregistré un développement sans précédent. Entre 1980 et 2014, les actifs de ce secteur à l'échelle mondiale (sans inclure les instruments dérivés) sont passés de 12 mille milliards à 294 mille milliards de dollars (respectivement, 1,1 et 3,7 fois le PIB mondial). Au cours de cette même période, la valeur des contrats sur instruments dérivés a augmenté de 1 mille milliards à 692 mille milliards de dollars pour représenter près de 70 % des actifs financiers mondiaux. Les instruments dérivés, dont la valeur était proche du PIB mondial en 1980, ont atteint un niveau 10 fois supérieur à la valeur du PIB mondial à partir de la deuxième moitié de la décennie 2000 (voir le graphique III.2).

Pour répondre à la crise de 2008-2009, les gouvernements ont appliqué des politiques budgétaires et monétaires expansives qui ont évité une aggravation ou une prolongation de cette période de crise. À mesure que se réduisaient les marges budgétaires (en raison d'une augmentation de la dette publique en pourcentage du PIB ou, aux États-Unis, de problèmes politiques résultant de l'accroissement des dépenses), le type d'action prédominant a été l'application d'une politique monétaire d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* (QE)), adoptée d'abord aux États-Unis et au Japon et, plus récemment, par l'Union européenne. L'expansion monétaire a contribué au maintien des taux d'intérêt à long

terme à un niveau très faible. Ceci n'a toutefois pas suffi à relancer la demande globale de manière significative dans un contexte de grande liquidité et de faible demande effective.

Graphique III.2
Approfondissement financier mondial, 1980-2014



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de McKinsey, *Investing in Growth: Europe's next challenge*, 2012; McKinsey, *Mapping Global Capital Markets*, 2011; Deutsche Bank, *The Random Walk. Mapping the World's Financial Markets* 2014, 2015; Banque des règlements internationaux (BRI), "Statistical Release. OTC derivatives", 2015; et Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

La croissance du secteur financier a été dirigée par les grands groupes, notamment les grandes institutions financières complexes, qui dominent le système financier mondial. Les institutions de ce type sont fortement interconnectées, de sorte que le système financier est de moins en moins dépendant des dépôts, mais de plus en plus dépendants des prêts entre les institutions elles-mêmes. Un des reflets les plus importants de cette situation est le rapport étroit croissant qui existe entre le système bancaire et le marché des capitaux. En raison de cette plus grande connectivité, la stabilité financière d'une institution est devenue dépendante de la stabilité des autres. En ce sens, la gestion de la situation de risque au sein d'une institution financière individuelle a des conséquences sur l'ensemble du système: il y a donc une possibilité de risque systémique.

Ces transformations ont été consolidées par la déréglementation qui a favorisé la croissance du secteur financier parallèle à l'échelle nationale et mondiale. Celui-ci englobe les intermédiaires financiers qui fonctionnent en dehors du système formel et qui réalisent des opérations

d'intermédiation de crédit, en particulier des transactions financées par endettement et des opérations de modification des échéances des titres. L'importance de secteur financier parallèle à l'échelle mondiale a pris de l'ampleur depuis la crise; il est passé de quelque 60 à 67 mille milliards de dollars en 2007 à 71 mille milliards de dollars en 2012 et représente désormais, selon le Conseil de stabilité financière (FSB, 2014), 24 % et 46,7 %, respectivement, du total des actifs et des actifs du système bancaire à l'échelle mondiale.

L'évolution du secteur financier a de profondes répercussions sur la dynamique de l'économie réelle, comme celle du marché des matières premières dans la décennie 2000. Les matières premières peuvent être considérées comme un actif financier, au sens où leur prix répond à des modifications des attentes sur les conditions futures plutôt qu'à la situation actuelle du marché, à l'offre et à la demande (à savoir les variables fondamentales). Certaines grandes institutions financières, telles que Goldman Sachs, JP Morgan et Morgan Stanley, jouent un rôle de plus en plus prépondérant sur ces marchés⁵. Le rôle croissant des matières premières en tant qu'actifs financiers se traduit également par le fait qu'ils affichent un plus fort degré d'association avec les actifs financiers traditionnels, comme les actions, en termes de rentabilité et de volatilité. En d'autres termes, le comportement des matières premières dépend, dans une plus large mesure, des facteurs qui expliquent le comportement et les fluctuations des bourses de valeurs.

⁵ Les grandes banques qui opèrent sur les marchés des matières premières ont également été fortement touchées par la crise financière mondiale. Leur ratio de levier a diminué, passant, en moyenne pour les anciennes banques d'investissement, de 33 à 12 entre la période 2007-2008 et l'année 2012, et pour maintenir leur niveau de bénéfice, elles ont dû avoir recours à d'autres stratégies, telles que l'investissement en produits de base. Les chutes récentes des prix de ces produits ont obligé ces institutions à modifier leur portefeuille d'investissement et à réduire l'importance accordée aux matières premières.

IV. La région perd du terrain au sein de l'économie mondiale

L'Amérique latine et les Caraïbes doivent relever les enjeux résultant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec un taux de croissance à long terme inférieur à celui d'autres régions du monde en développement et dans une situation de vulnérabilité externe persistante. Depuis la période 2010-2011, la plupart des pays ont connu un ralentissement du rythme de leur croissance économique qui, dans certains cas, a dégénéré en contraction de l'économie. La composante de la demande globale la plus compromise par le ralentissement est l'investissement, ce qui a des effets néfastes sur les gains de productivité et sur la compétitivité. Dans le même temps, on observe une réduction de la marge budgétaire dans presque tous les pays. La combinaison de ces facteurs suggère que beaucoup de pays de la région devront modifier leur style de développement dans des conditions moins favorables que celles qu'ils ont connues dans la décennie passée, avec des marges de manœuvre plus réduites et une perte relative de capacités technologiques.

A. La région prend du retard

Le taux de croissance de la région entre 1990 et 2014 a été inférieur à celui des autres régions en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe et l'Asie centrale. Durant la période la plus récente d'essor (2003-2007), le taux de croissance régional était resté nettement inférieur à celui de l'Asie l'est et du Pacifique de l'Europe et de l'Asie centrale ainsi que de l'Asie méridionale. Par ailleurs, la période de relance consécutive à la crise a été moins dynamique dans la région (voir le tableau IV.1).

Tableau IV.1
Croissance moyenne du PIB par habitant par région ou groupe
de revenus, 1961-2014
(En pourcentages)

	1961-1970	1971-1980	1981-1989	1990-2000	2003-2007	2010-2013	2001-2014
Amérique latine et les Caraïbes	3,3	4,4	-0,3	1,3	2,7	2,9	1,8
Brésil	3,3	5,9	-0,3	1,0	2,7	3,0	2,1
Mexique	3,6	3,7	-0,3	1,8	2,0	2,2	0,7
Asie de l'Est et le Pacifique ^a	2,4	4,6	5,8	7,0	9,2	7,5	7,8
Asie méridionale	2,0	0,7	3,1	3,2	6,5	5,3	5,2
Europe et Asie centrale (pays en développement)	2,3	-0,5	7,0	4,0	3,9
Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) (revenus élevés)	4,2	2,6	2,6	2,0	2,0	1,2	1,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,0 ^a	3,0	0,1	1,5	3,5	0,2	1,7
Afrique subsaharienne	2,4	0,9	-1,3	-0,7	3,7	1,7	2,1

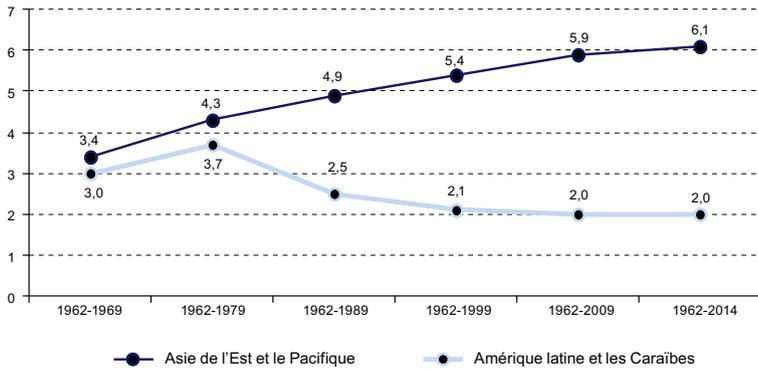
Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

^a Données disponibles depuis 1966.

Depuis la décennie 1980, le taux de croissance annuelle du PIB par habitant de la région n'a été que de 2 %, trajectoire qui diverge nettement des économies en développement les plus dynamiques d'Asie de l'Est et du Pacifique (voir le graphique IV.1). Aucune différence n'a été observée entre les moyennes des périodes de croissance au ralenti, même durant la période 1962-2009 qui inclut un épisode d'essor allant de 2003 à 2007.

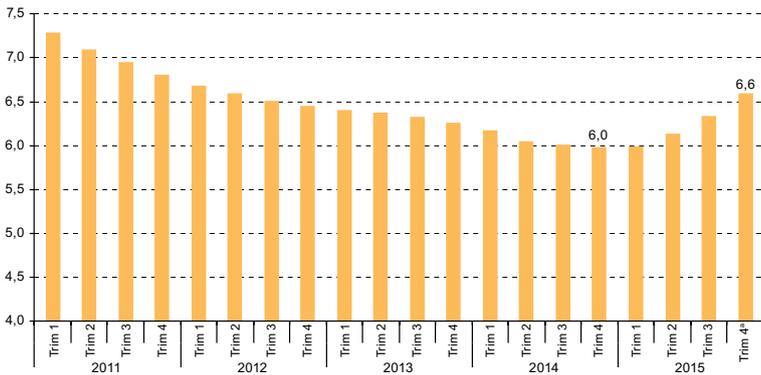
L'essoufflement de la croissance a eu des effets négatifs sur la création d'emplois et sur la qualité de ces derniers. Le taux de chômage urbain dans la région a suivi une courbe ascendante ininterrompue à partir du quatrième trimestre de 2014 (voir le graphique IV.2). La qualité de l'emploi s'est dégradée, ce qui se traduit par un taux de croissance du travail indépendant qui dépasse celle de l'emploi salarié depuis 2012. Ces résultats contribuent à expliquer le coup d'arrêt dans la réduction des inégalités et la détérioration de certains indicateurs sociaux à partir de cette dernière année.

Graphique IV.1
Amérique latine et les Caraïbes et Asie de l'Est et le Pacifique: taux de croissance du PIB réel par habitant, 1962-2014
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

Graphique IV.2
Amérique latine et les Caraïbes: taux de chômage urbain, année mobile premier trimestre 2011 au quatrième trimestre 2015^a
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de chiffres officiels.

^a Chiffres préliminaires.

B. Les déterminants du ralentissement

Ce ralentissement est attribuable à plusieurs facteurs: une diminution de la demande extérieure, une baisse des flux financiers entrants, en particulier de l'investissement direct étranger (IED), une perception accrue de risques pour l'investissement dans la région et une détérioration des termes de l'échange.

La perte de dynamisme de la demande extérieure se traduit par une baisse du taux de croissance du volume des exportations à l'échelon régional et sous-régional (voir le tableau IV.2). Si la réduction de 14 % de la valeur des exportations de biens régionaux vers le reste du monde est confirmée en 2015, la région aura accumulé trois années consécutives de baisses de plus en plus fortes de la valeur exportée. Ceci ferait du triennat 2013-2015, la pire période de crise pour les exportations régionales depuis les années 1931-1933, en pleine grande dépression. La contraction des expéditions régionales en 2015 pourrait être imputée à une forte diminution des prix (moins -15 %), non compensée par l'accroissement du volume exporté (1 %) (CEPALC, 2015b, page 44).

Un autre facteur déterminant du ralentissement est une perception accrue du risque présenté par la région comme destination des investissements. Les déséquilibres des comptes courants et le ralentissement de la croissance ont créé davantage d'incertitude parmi les investisseurs. Le différentiel des obligations sur marchés étrangers de l'EMBI (à savoir la différence entre les taux d'intérêt des obligations libellées en dollars émises par des pays émergents et les bons du Trésor des États-Unis considérés sans risque) s'est accentué depuis le deuxième semestre de 2014.

La baisse des prix des matières premières a eu des effets très divers entre les pays de la région. Les variations des prix ont contribué à l'amélioration des termes de l'échange pour les pays importateurs nets d'énergie (comme les pays d'Amérique centrale, Haïti et la République dominicaine). Dans le cas des pays exportateurs de produits agro-industriels (Argentine, Paraguay et Uruguay), la baisse des prix énergétiques a partiellement compensé la diminution des prix des produits agricoles et a contribué à atténuer l'impact de la réduction de la demande extérieure sur le compte courant. En revanche, ce même phénomène a eu l'effet contraire dans les pays exportateurs d'hydrocarbures (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur et Venezuela (République bolivarienne du)) et de métaux (Chili et Pérou), qui souffrent d'une dégradation de leurs termes de l'échange.

Tableau IV.2
L'Amérique latine et les Caraïbes: taux de croissance du volume des exportations
mondiales et des termes de l'échange, 2006-2014
(En pourcentages)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Taux de croissance des exportations								
Amérique latine	5,4	3,4	0,0	-6,3	8,6	4,3	3,8	2,3	0,3
Amérique du Sud	2,5	3,9	-0,5	-5,6	4,8	5,2	0,9	2,1	-3,0
Pays exportateurs d'hydrocarbures (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur et Venezuela (République bolivarienne du))	-0,7	-1,9	2,6	-3,8	-4,4	10,0	5,4	-0,9	-5,0
Amérique centrale, Haïti et République dominicaine	7,1	8,1	3,6	-4,7	9,6	9,0	8,4	1,3	1,0
Pays exportateurs de produits agro-industriels (Argentine, Paraguay et Uruguay)	7,8	8,3	1,6	-3,8	17,1	4,5	-5,6	5,8	-7,9
les Caraïbes	10,3	-5,4	2,6	-26,4	6,3	-0,3	-7,1	-3,1	-12,1
Caraïbes (à l'exception de Trinité-et-Tobago)	5,3	6,2	2,5	-18,9	0,1	4,2	10,7	-7,3	-24,4
Pays exportateurs de services (Caraïbes à l'exception de Trinité-et-Tobago, Guyana et Suriname)	6,5	3,1	1,9	-24,2	-8,7	7,4	7,8	-16,0	-7,4
Pays exportateurs de métaux (Chili et Pérou)	1,8	5,7	-2,0	0,7	-0,2	4,7	2,4	0,8	0,9
Brésil	3,5	5,5	-2,5	-10,7	9,5	3,1	-0,3	3,4	-2,0
Mexique	11,1	1,7	0,4	-7,8	15,8	1,8	8,3	2,8	9,4

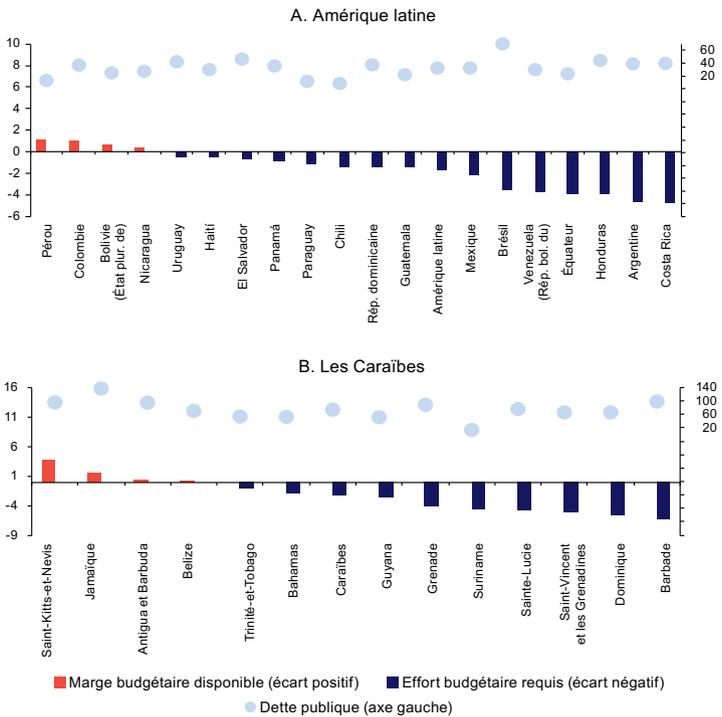
Tableau IV.2 (fin)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Taux de croissance des termes de l'échange								
Amérique latine	7,2	3,0	3,3	-7,0	10,7	7,7	-2,4	-2,2	-3,7
Amérique du Sud	5,7	3,2	1,9	-11,2	5,0	5,8	2,4	-2,5	-3,1
Pays exportateurs d'hydrocarbures (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Equateur et Venezuela (République bolivarienne du))	14,2	4,7	10,1	-11,9	14,5	14,0	0,1	-2,3	-4,3
Amérique centrale, Haïti et République dominicaine	-2,2	-0,7	-6,2	7,0	-0,6	-1,5	-2,3	-2,8	1,5
Pays exportateurs de produits agro-industriels (Argentine, Paraguay et Uruguay)	4,5	5,5	11,0	1,4	1,9	9,2	3,4	-5,7	-1,2
les Caraïbes	13,0	-4,1	8,9	-13,3	0,9	8,6	2,1	-2,3	-0,1
Caraïbes (à l'exception de Trinité-et-Tobago)	11,4	-4,2	-3,8	-0,2	5,4	-0,5	-1,4	-6,8	-0,1
Pays exportateurs de services (Caraïbes à l'exception de Trinité-et-Tobago, Guyane et Suriname)	0,8	3,7	9,1	1,8	0,6	5,5	2,9	-3,7	0,7
Pays exportateurs de métaux (Chili et Pérou)	30,6	3,9	-12,0	0,0	21,8	3,0	-4,3	-4,2	-2,9
Bésil	6,4	3,5	5,3	-2,7	15,3	8,7	-5,1	-2,3	-3,3
Mexique	0,6	1,0	0,7	-10,7	7,3	7,0	-2,0	-0,2	-4,9

Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de chiffres officiels.

La baisse des prix des matières premières a également compromis le recouvrement de l'impôt dans les pays producteurs, en particulier les pays exportateurs ou producteurs d'hydrocarbures et de métaux dont les recettes fiscales dépendent en grande partie des cours de ces produits. Ceci est particulièrement le cas de l'Équateur, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela (République bolivarienne du) où les recettes fiscales du secteur des hydrocarbures représentaient plus de 40 % du recouvrement total au cours de la période 2010-2013 (voir les graphiques IV.3A et IV.3B). Parmi les pays spécialisés dans l'exportation de minéraux, le Chili est celui où ce secteur a la plus forte pondération dans les recettes fiscales (15, 3 %), par rapport à une pondération de 7, 4 % au Pérou.

Graphique IV.3
Amérique latine et les Caraïbes: manque à gagner fiscal entre le solde primaire effectif de 2014 et le solde primaire requis en 2015 pour stabiliser la dette publique
(En pourcentages du PIB)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de chiffres officiels.

La chute des exportations, la baisse des courants financiers et surtout le fléchissement des cours des matières premières ont réduit la marge de manœuvre budgétaire de la région, mesurée comme l'écart entre le solde primaire effectif et le niveau d'excédent primaire requis pour stabiliser le niveau de la dette en tant que pourcentage du PIB (CEPALC, 2014b).

Aux Caraïbes, la marge budgétaire est inférieure à celle qui existe dans le reste de la région en raison des niveaux moyens d'endettement élevés, qui sont proches des 80 % du PIB, ainsi qu'à l'effort budgétaire moyen requis pour soutenir ce niveau d'endettement, qui était de 1,3 % du PIB en 2015 (voir le graphique IV.3B). La plupart des pays de cette sous-région affichent un écart négatif entre le solde primaire effectif et le solde requis, les pays devant consentir l'effort budgétaire le plus important étant Sainte-Lucie, Grenade et Dominique (près de ou supérieur à 6 % du PIB). A l'autre extrême, Antigua et Barbuda, la Jamaïque et Saint-Christophe-et-Niévès présentent un écart positif qui leur permet de poursuivre la voie de la consolidation budgétaire.

C. Persistance de la vulnérabilité extérieure et du faible niveau d'investissement

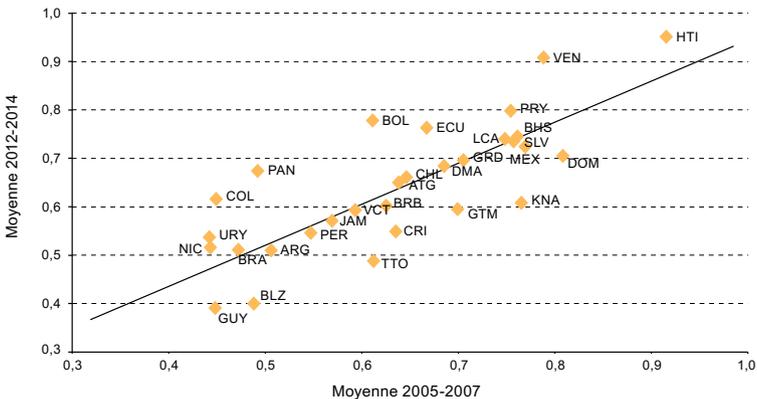
Les économies de l'Amérique latine et les Caraïbes sont fondamentalement exposées aux chocs réels déterminés par les évolutions des termes de l'échange ou la variation du taux de croissance des principaux partenaires commerciaux du pays, ainsi qu'aux chocs financiers associés aux fluctuations des courants d'investissement extérieur à court et à long terme.

La vulnérabilité extérieure réelle est fonction de la spécialisation commerciale de chaque pays. En effet, un degré moindre de diversification productive ou un degré plus élevé de concentration des exportations sur quelques marchés seulement se traduit par une exposition excessive de l'économie. La forte dépendance de plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes vis-à-vis des envois de fonds de l'extérieur ou du tourisme d'accueil fait qu'ils subissent le même type de vulnérabilité. Par ailleurs, la vulnérabilité financière externe dépend du degré de levier externe de chaque économie, y compris la mesure plus ou moins importante de pénétration de l'IED, qui dépend

à son tour du degré d'ouverture financière et du cadre réglementaire régissant l'entrée des capitaux extérieurs. Ce type de vulnérabilité se manifeste par une position patrimoniale défavorable caractérisée par des ratios élevés d'endettement. Plus le levier extérieur est important, plus les économies sont exposées aux renversements soudains du cycle financier international (*sudden stops*) ou à des modifications de la politique monétaire des pays du centre.

Les graphiques IV.4 et IV.5 illustrent l'évolution des indicateurs de vulnérabilité réelle et financière durant les périodes 2005-2007 (cycle à la hausse préalable à la crise financière mondiale) et 2012-2014 (après la crise): pour 15 pays sur 32, la vulnérabilité réelle a augmenté et la vulnérabilité financière s'est aggravée dans 19 pays. Des degrés moindres de vulnérabilité sont observés dans la plupart des pays d'Amérique du Sud et les plus grands pays des Caraïbes. Le Mexique et l'Amérique centrale se situent à un niveau intermédiaire.

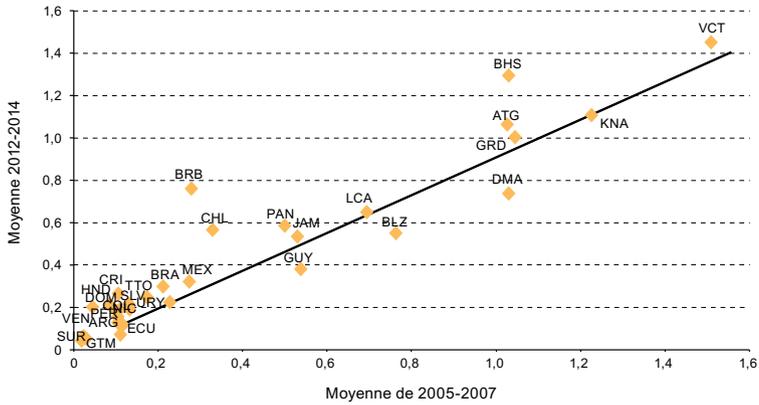
Graphique IV.4
Amérique latine et les Caraïbes: vulnérabilité réelle,
2005-2007 et 2012-2014



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de chiffres officiels.

Note: La vulnérabilité réelle est définie à partir de deux indicateurs, entre lesquels prédomine celui qui présente la plus grande valeur: le pourcentage des exportations de biens primaires par rapport au total des recettes en devises, et le pourcentage de la somme de la réception de fonds envoyés de l'extérieur et des exportations de produits manufacturés et de services touristiques par rapport à l'ensemble des revenus en devises.

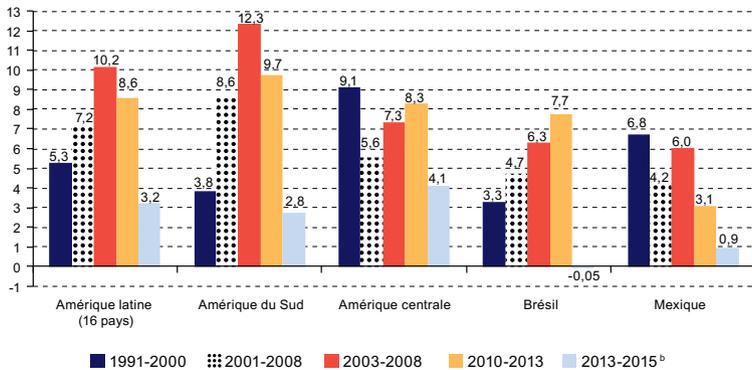
Graphique IV.5
Amérique latine et les Caraïbes: vulnérabilité financière,
2005-2007 et 2012-2014



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de chiffres officiels.

Note: La vulnérabilité financière est définie comme le rapport entre la somme des passifs au titre des investissements de portefeuille et l'investissement étranger direct, nets des réserves internationales, par rapport au PIB mesuré en dollars à la parité du pouvoir d'achat.

Graphique IV.6
Amérique latine: taux de variation de la formation brute de capital fixe
en termes réels^a, 1991-2000, 2001-2008, 2003-2008, 2010-2013 et 2013-2015
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, (CEPALC), Base de données CEPALSTAT, sur la base des chiffres officiels.

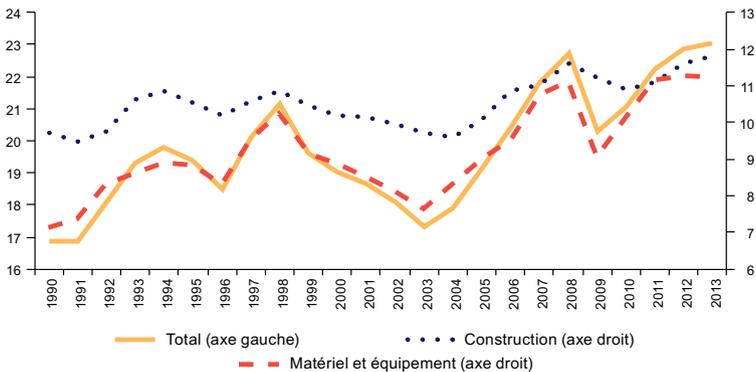
^a Les données correspondent à la moyenne pour chaque sous-période et, dans le cas des sous-régions, à la moyenne des pays.

^b Données au premier trimestre.

L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ont connu un recul sensible du taux de croissance de l'investissement à partir de 2013 (voir le graphique IV.6). Ce taux a été pratiquement nul au Brésil et au Mexique. Cette dynamique de l'investissement indique que la région n'a pas été en mesure de construire les capacités, l'infrastructure et les bases de l'innovation nécessaires pour un cycle d'expansion tel que celui requis pour progresser vers la réalisation des Objectifs du développement durable.

La comparaison entre l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres régions fait apparaître que la phase de contraction du cycle est plus intense et profonde que celle de la relance, ce qui a une forte incidence sur le comportement à long terme de l'investissement. Au cours de la période 1990-2013 et, en particulier, entre 2003 et 2008, l'évolution de cette variable a été entraînée par l'investissement en matériel et en équipements, qui en constitue la composante la plus dynamique et à plus forte teneur technologique (voir le graphique IV.7). L'investissement en construction a également augmenté, mais un rythme beaucoup plus lent: de 9,6 % à 11,0 % du PIB entre 1990 et 2010. Durant la période marquée par la plus forte croissance de la région au cours des trois dernières décennies, l'investissement n'a pas affiché une évolution différente ni particulièrement dynamique par rapport à d'autres périodes.

Graphique IV.7
Amérique latine et les Caraïbes: formation brute de capital fixe total, en construction et en matériel et équipements, 1990-2013
(En pourcentages du PIB)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, (CEPALC), Base de données CEPALSTAT, sur la base des chiffres officiels.

Le rapport étroit qui existe entre l'évolution de la formation brute de capital fixe total et l'investissement en matériel incorporant les dernières innovations et les progrès technologiques est la principale voie par laquelle l'accumulation de capital influe sur la productivité. Une réduction implique que l'écart de productivité de l'Amérique latine et les Caraïbes par rapport à d'autres régions risque de se creuser, ce qui aurait des conséquences en termes de la compétitivité internationale de la région et de son degré de vulnérabilité externe.

V. Les écarts structurels ne se resserrent pas

L'environnement extérieur n'est pas le seul facteur qui conditionne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: les structures internes de la région constituent également une contrainte en termes de possibilités de développement. Malgré les récents progrès accomplis dans certains domaines, les écarts structurels analysés par la CEPALC dans les documents qui composent la trilogie de l'égalité subsistent et font obstacle à un changement structurel progressif.

A. Faible productivité et infrastructure déficiente

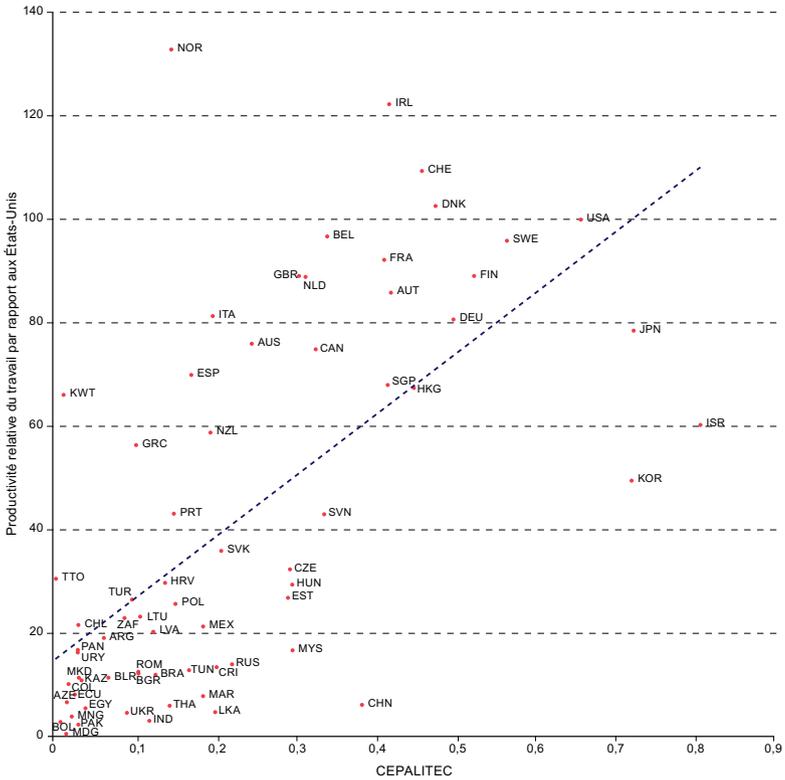
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 suppose l'obtention du plein emploi productif, la promotion de l'industrialisation inclusive et durable et l'encouragement de l'innovation. Pour combler l'écart de productivité entre les pays de la région et le monde développé, les pays retardataires vont devoir incorporer à leur structure productive des activités et des secteurs à plus forte teneur technologique.

Le graphique V.1 illustre la productivité relative de plusieurs pays par rapport aux États-Unis et un indicateur d'intensité technologique (CEPALITEC) qui conjugue l'information relative aux exportations à forte teneur technologique, les brevets, les dépenses en recherche et développement, avec le poids des ingénieries dans la valeur ajoutée manufacturière.

Les pays d'Amérique latine sont concentrés dans l'angle inférieur gauche du graphique, qui correspond à une faible intensité technologique et une faible productivité relative. D'une manière générale, ils affichent des niveaux de productivité relative supérieurs à ce qui devrait correspondre à leurs niveaux d'intensité technologique moyenne, ce qui reflète la plus forte pondération des ressources naturelles pour soutenir la productivité par rapport au capital humain.

Graphique V.1

Économies choisies: productivité relative du travail par rapport aux États-Unis et indice d'intensité technologique, 2012



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à partir de la Base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des produits de base (COMTRADE), ainsi que des données de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau ibéro-américain et interaméricain pour la science et la technologie (RICYT) et la CEPALC.

Note: Le CEPALITEC est une moyenne non pondérée de trois indicateurs normalisés entre zéro et un: les exportations à teneur élevée et moyenne de technologie en tant que pourcentage des exportations totales (exportations à forte teneur technologique selon la classification de Lall), le nombre de brevets par million d'habitants et les dépenses en recherche et développement en tant que pourcentage du PIB.

L'investissement en infrastructure est un autre vecteur clé pour rapprocher la productivité de la frontière internationale. L'un des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la construction d'infrastructures résilientes. Il existe, dans la région, un écart significatif entre les besoins d'investissements en infrastructure et les niveaux matérialisés, ce qui contribue à l'accumulation de lacunes historiques (Perrotti et Sánchez, 2011).

B. La pauvreté et la concentration du revenu aggravent la vulnérabilité

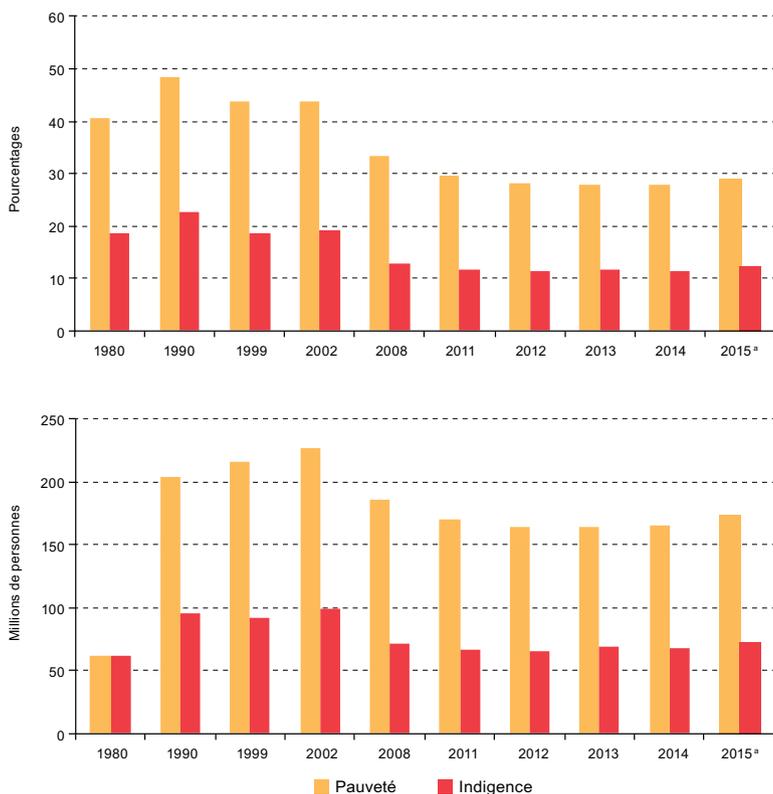
L'objectif numéro 1 des ODD est d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; il est complété par l'objectif numéro 10, qui est de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et met l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une égalité en termes de résultats, et pas seulement en termes d'opportunités.

28 % de la population de l'Amérique latine vit dans la pauvreté, à savoir 168 millions de personnes (voir le graphique V.2). Au début des années 90, ce pourcentage atteignait 48 % et il était encore de 44 % en 2002, le recul le plus important s'étant produit entre 2002 et 2009. Au cours des dernières années, la tendance à la baisse a faibli et les estimations pour 2015 démontrent que la pauvreté a augmenté de presque un point de pourcentage par rapport à l'année antérieure. On observe la même dynamique pour l'extrême pauvreté: après une réduction de 19,2 % à 11,8 % entre 2002 et 2014, celle-ci devrait augmenter en 2015. Cette dynamique négative peut être attribuée au ralentissement de la croissance, et à ses effets négatifs sur la création et la qualité de l'emploi, ainsi qu'aux pressions inflationnistes croissantes (Medina et Galván, 2014).

L'amélioration des conditions matérielles de vie en Amérique latine durant la période 2002-2014 se traduit par une réduction de 22,2 % à 10,9 % de la population indigente ou fortement vulnérable à l'indigence. La population pauvre ou fortement vulnérable à la pauvreté a également diminué, bien qu'à un degré moindre (presque 6 points de pourcentage), et la part de population non vulnérable a augmenté. Toutefois, le fait qu'un pourcentage substantiel de la population évolue à un niveau proche du seuil de la pauvreté et soit très susceptible de retomber dans cette catégorie à la moindre variation de ses revenus est un signal d'alarme dans le cadre de la conjoncture économique moins favorable dans la région.

Graphique V.2
Amérique latine (19 pays): évolution de la pauvreté
et de l'indigence, 1980-2015

(En pourcentages et millions de personnes)

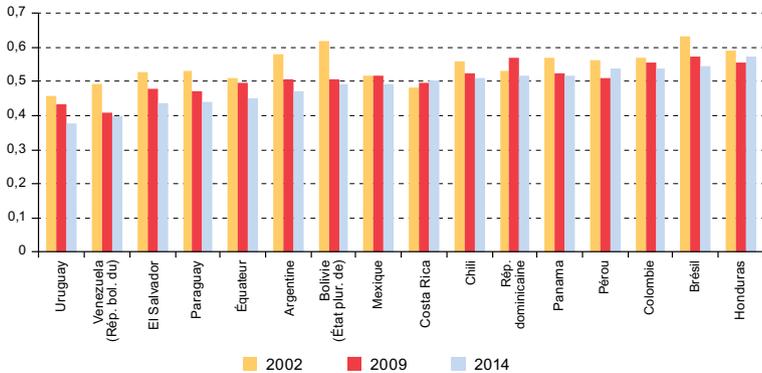


Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de tabulations spéciales des enquêtes sur les ménages.

^a Projection.

La plupart des pays d'Amérique latine enregistrent une chute de l'inégalité de revenus, mesurée par le coefficient de Gini; durant la période 2002-2014, les progrès les plus marquants ont été accomplis en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), à El Salvador, au Paraguay et au Venezuela (République bolivarienne du), où le recul a été supérieur à 4 % par an (voir le graphique V.3).

Graphique V.3
Amérique latine (16 pays): Coefficient de Gini, 2002, 2009 et 2014

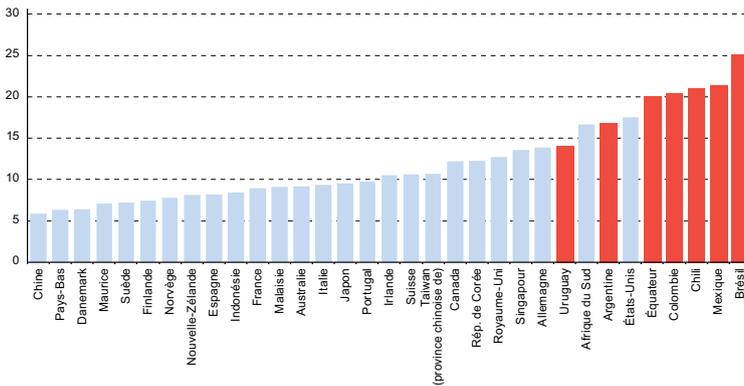


Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de tabulations spéciales des enquêtes sur les ménages.

Les chiffres des dernières années indiquent toutefois une stagnation dans la réduction de l'inégalité. Le pourcentage du revenu total capté par les plus riches confirme les niveaux considérables d'inégalité présents dans la région (voir le graphique V.4). Au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur et au Mexique, plus de 20 % du revenu total est concentré dans les mains du 1 % le plus riche, alors que dans la plupart des pays développés (sans inclure les États-Unis), cette part ne dépasse pas les 15 %.

Finalement, il ne suffit pas d'analyser l'inégalité en termes de revenus; il faut également progresser dans la collecte d'informations sur la richesse dans la région. Cet effort doit s'inscrire dans le cadre de l'agenda politique, car il contribuerait à la discussion sur la faisabilité et sur les marges possibles de la mise en œuvre de politiques fiscales plus progressives, y compris l'éventuelle application d'un impôt sur le capital, sur le patrimoine et sur l'héritage.

Graphique V.4
Pays choisis: participation au revenu total du 1 % le plus riche,
autour de 2010
 (En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de Paris School of Economics, The World Top Incomes Database [en ligne] <http://www.wid.world/>; pour le Chili: T. Fairfield et M. Jorraj De Luis, "Top income shares, business profits, and effective tax rates in contemporary Chile," *ICTD Working Paper*, N° 175, 2015; pour l'Équateur: L. Cano, "Income mobility in Ecuador: new evidence from personal income tax returns," *UNU-WIDER Working Paper series*, Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement, 2014; pour le Mexique: R. Campos, E. Chávez et G. Esquivel, "Los ingresos altos, la tributación óptima y la recaudación posible," *Premio Nacional de Finanzas Públicas* 2014, Mexico, Centre d'études des finances publiques, 2014; et pour le Brésil: P.H.G.F. Souza, M. Medeiros et F. Avila de Castro, "Top incomes in Brazil: Preliminary results," *Economics Bulletin*, vol. 35, N° 2, 2015.

C. Rendre visibles les disparités entre les sexes

L'objectif 5 des ODD cherche à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; il met l'accent sur la lutte pour éradiquer toute forme de discrimination et sur la reconnaissance et valorisation du travail des soins non rémunérés pour progresser vers l'autonomie féminine dans les domaines public et privé.

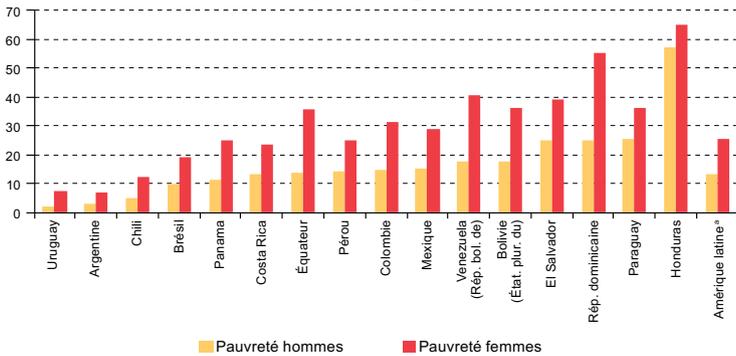
Une façon de prendre en compte les questions de genre dans l'analyse de la pauvreté est de comparer les foyers dirigés par des femmes et les foyers dirigés par des hommes. Dans l'étude des ménages comportant un seul adulte⁶, les disparités entre les sexes sont évidentes (voir le graphique V.5). Dans tous les pays, la pauvreté est plus accentuée chez les femmes que chez

⁶ L'analyse porte sur les ménages comportant une seule personne âgée de 20 à 59 ans. Ceux-ci représentent 21% des ménages latino-américains (16 pays) et varient entre 17% au Pérou et 29% en République dominicaine. Parmi les adultes analysés, 57,7% correspondent à des femmes.

les hommes qui ne partagent pas leurs foyers avec d'autres adultes. Ceci peut être attribué aux revenus plus faibles des femmes et à la composition de ces ménages. Les ménages comportant un seul adulte masculin sont en général unipersonnels et correspondent à des personnes en âge de travailler, alors que les ménages comportant un seul adulte féminin peuvent être monoparentaux, unipersonnels et élargis en âge de travailler. Les revenus perçus par ces types de ménages diffèrent en moyenne et en termes de quantité de personnes à charge (enfants et personnes âgées) dans le cas des foyers monoparentaux et élargis.

Graphique V.5

Amérique latine (16 pays): Personnes âgées de 20 à 59 ans, pauvres, par sexe, dans des ménages comportant un seul adulte âgé de 20 à 59 ans, autour de 2013
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de tabulations spéciales des enquêtes sur les ménages.

^a Moyenne pondérée.

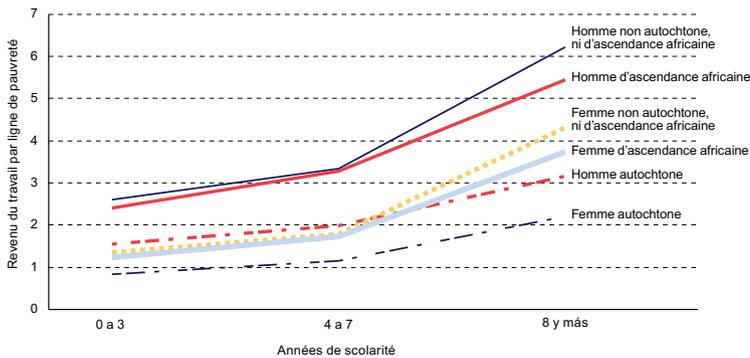
Le pourcentage de femmes sans revenus propres est le triple de celui des hommes dans tous les pays, ce qui s'explique par les différences existant au niveau de la participation au marché de l'emploi. Les écarts entre les revenus professionnels par sexe, qui sont significatifs dans la grande partie des pays de la région (CEPALC, 2014c), contribuent également à expliquer ce résultat. Ces écarts s'entrecourent et renforcent les inégalités ethniques et raciales qui se traduisent par un désavantage particulier pour les femmes d'ascendance africaine ou autochtones, par rapport aux hommes non autochtones ni d'ascendance africaine (voir le graphique V.6). Par ailleurs, le temps total de travail est plus important pour les femmes que pour les

hommes. Quel que soit le pourcentage de revenus qu'elles apportent au foyer, les femmes réalisent 60 % au moins de la charge totale de travail non rémunéré du couple.

Graphique V.6

Amérique latine (8 pays): revenus mensuels moyens du travail de la population autochtone, d'ascendance africaine et de la population non autochtone ni d'ascendance africaine, par année de scolarité et par sexe, autour de 2011

(En multiples de la ligne de pauvreté de chaque pays)



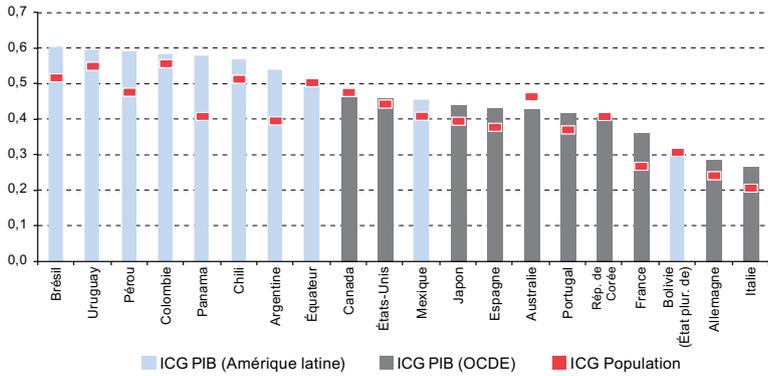
Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Desarrollo social inclusivo: una nueva generación de políticas para superar la pobreza y reducir la desigualdad en América Latina y el Caribe* (LC.L/4056(CDS.1/3)), Santiago, 2015.

D. Les inégalités territoriales entravent le développement des personnes

Les inégalités territoriales dans la région se présentent sous deux formes. La première est une forte concentration géographique de la population et de l'activité économique dans un nombre réduit d'endroits au sein de chaque pays, normalement dans les principales zones métropolitaines. Une comparaison avec plusieurs pays choisis de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre que les niveaux de concentration spatiale dans la région sont particulièrement élevés (voir le graphique V.7)⁷.

⁷ L'indice de concentration géographique du PIB correspond à la somme des différences entre la proportion de superficie et du PIB de la principale division administrative sur le total du pays en valeur absolue divisée par 2. L'indice affiche une valeur zéro lorsque le produit et la superficie de toutes les unités sous-nationales ont la même proportion sur le pays et tend vers le 1 lorsque les différences entre les proportions du produit et de la superficie de chaque unité sous-nationale sont plus importantes.

Graphique V.7
L'Amérique latine et l'OCDE (pays choisis): indice de concentration géographique du PIB et de la population, 2012

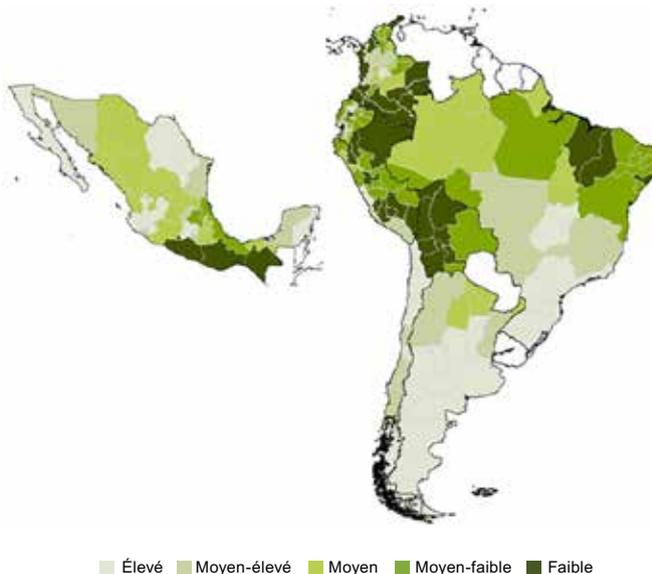


Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Panorama del Desarrollo Territorial en América Latina y el Caribe*, 2015 (LC/W.671), Santiago, 2015.

La deuxième caractéristique est la profonde différence qui existe dans les conditions générales de vie de la population entre les territoires. Un indicateur de développement territorial estimé pour 8 pays et 182 entités territoriales en 2010 permettait de classer ces entités territoriales en 5 groupes, nommés quintiles, allant du niveau le plus faible au niveau le plus élevé de développement (voir la carte VI). Certains exemples de disparités au sein des pays sont le nord-est du Brésil, le sud-est du Mexique, les zones andines de la Bolivie (État plurinationnel de) et du Pérou, le Grand Nord de l'Argentine et le sud du Chili.

En moyenne, le quintile à plus faible développement présente 6 ans de moins d'espérance de vie, un taux de mortalité infantile trois fois plus élevé et un taux d'analphabétisme cinq fois supérieur. Le pourcentage de foyers ayant accès à un ordinateur dans le quintile le plus élevé est le triple de celui du quintile le plus faible, alors que la population rurale représente 10 % dans le premier cas et 45 % dans le deuxième. Étant donné l'importance du lieu de naissance d'une personne pour ses perspectives de développement, il est indispensable de tenir compte de la dimension territoriale dans les agendas ou les stratégies à l'échelle nationale.

Carte V.1
Amérique latine (8 pays, 182 entités territoriales): indicateur
du développement régional, 2010



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Panorama del Desarrollo Territorial en América Latina y el Caribe*, 2015 (LC/W.671), Santiago, 2015.

Note: Les frontières indiquées sur la carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation des Nations Unies.

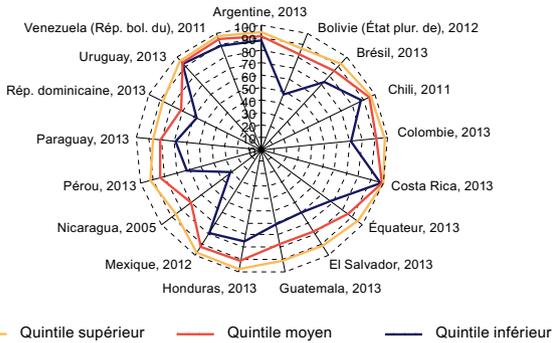
E. La dégradation de l'environnement aggrave également les inégalités

Une des manifestations de la pauvreté et de l'inégalité est la plus grande vulnérabilité des pauvres aux effets de la dégradation de l'environnement à raison de leur plus forte exposition à ces problèmes, de leur accès plus limité aux ressources et de leur capacité moindre d'utiliser de façon efficace les mécanismes politiques (Downey, 2005; Martuzzi, Mitis y Forastiere, 2010; Schoolman y Ma, 2012). Même si la région a progressé au cours des 25 dernières années en matière de prestation de services de base, l'accès des groupes les plus pauvres reste problématique.

Les carences en matière d'eau et d'assainissement provoquent des maladies gastro-intestinales qui restent une cause importante de mortalité et de perte d'années de vie saine, compromettent la fréquentation et les résultats scolaires et se traduisent par des journées de travail perdues. Les foyers privés d'eau potable doivent consentir des frais additionnels: la nécessité d'avoir

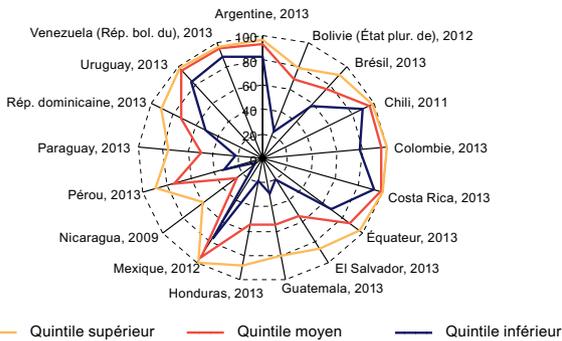
recours à des camions-citernes pour obtenir de l'eau, les effets négatifs sur la santé et les coûts d'opportunité (comme le temps nécessaire pour aller chercher de l'eau, problème qui touche surtout les femmes). Des différences importantes sont détectées dans l'accès à l'eau par canalisation en fonction des quintiles de revenus (voir le graphique V.8), tout comme dans l'accès à l'assainissement (voir le graphique V.9).

Graphique V.8
Amérique latine: domiciles ayant accès à l'eau courante,
par quintiles de revenus, autour de 2012
(En pourcentages)



Source: Banque interaméricaine de développement (BID), base de données Sociómetro-BID, sur la base des enquêtes sur les ménages des pays respectifs.

Graphique V.9
Amérique latine: domiciles ayant accès à des services améliorés
d'assainissement, par quintiles de revenus, autour de 2012
(En pourcentages)



Source: Banque interaméricaine de développement (BID), base de données Sociómetro-BID, sur la base des enquêtes sur les ménages des pays respectifs [en ligne] <http://www.iadb.org/en/research-and-data/tables,6882.html?indicator=3> [consultée le: 17 août 2015].

Le manque d'accès à des sources modernes d'énergie oblige de nombreux ménages urbains et ruraux à continuer d'utiliser des combustibles solides qui provoquent des niveaux élevés de pollution atmosphérique intra domiciliaire, qui sont à l'origine de maladies et de décès dus à des problèmes respiratoires. La recherche de combustibles comme le bois de chauffage entraîne un coût élevé d'opportunités, en particulier pour les femmes et pour les enfants et les empêche de participer au marché de l'emploi ou d'assister à l'école, ou limite leur participation (Kozulj, 2009).

Les déficiences du transport public conduisent à l'existence de systèmes urbains inefficaces, car les secteurs les plus riches ont recours à leur véhicule privé (CEPALC, 2014d), ce qui est à l'origine de la pollution atmosphérique et des encombrements. Par ailleurs, ces groupes sont ceux qui sont les plus bénéficiés par les subventions à la consommation de carburants fossiles et par les investissements en infrastructure pour la mobilité privée (CEPALC, 2014d).

En termes sectoriels, l'activité minière, l'extraction, le transport et le traitement des hydrocarbures, les activités agricoles à grande échelle et le tourisme massif engendrent de profondes transformations dans les écosystèmes. Celles-ci touchent surtout les communautés qui dépendent des modalités traditionnelles de moyens d'existence, ainsi que les populations autochtones qui sont plus vulnérables à la pollution de l'eau résultant des activités minières ou de l'utilisation de pesticides. Ces groupes sont également les plus directement lésés par des phénomènes comme le déboisement et ont un accès plus limité aux ressources politiques et institutionnelles (information, participation et accès à la justice) pour défendre leurs intérêts.

Le changement climatique va avoir une incidence plus directe et importante sur les plus pauvres qui sont privés des services de base et de santé, qui dépendent davantage des ressources naturelles comme moyens d'existence et qui ont un accès plus limité à la technologie et aux ressources financières nécessaires pour pouvoir s'adapter. Les foyers les plus touchés sont également ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour se remettre de leurs pertes; par conséquent, les catastrophes naturelles ont des effets à long terme sur la santé, l'éducation, la nutrition et la productivité et contribuent à la persistance de la pauvreté et de l'inégalité.

F. Les écarts structurels dans les économies des Caraïbes

Tout comme pour les autres pays de la région, les écarts structurels limitent le développement des petits états insulaires en développement des Caraïbes: leur base productive et exportatrice est peu diversifiée, les relations amont aval sont faibles et l'économie est très peu novatrice (les dépenses en recherche-développement ne représentent que 0,13 % du PIB). Sur ces contraintes viennent se greffer des problèmes sociaux, tels que la forte mortalité maternelle, la propagation du VIH (deuxième en importance après l'Afrique), les taux élevés de chômage et les taux de chômage féminins qui doublent ceux de l'Amérique latine, ainsi que l'existence de poches importantes de pauvreté et de vulnérabilité. Les spécificités des petits états insulaires en développement des Caraïbes accroissent le poids des écarts en termes financiers, environnementaux, de transport et de connectivité (maritime et de télécommunications), et leur exposition aux catastrophes naturelles. Le tableau V.1 illustre les indicateurs sociaux et économiques particulièrement défavorables de la sous-région des Caraïbes.

De par leur position géographique, les petits états insulaires en développement des Caraïbes sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Cette région est l'une des plus exposées aux catastrophes naturelles: elle a connu 328 catastrophes entre 1990 et 2014. Ces événements peuvent provoquer des dommages considérables dans les secteurs productifs et des décalages dans la croissance et le bien-être des populations touchées. En effet, les secteurs les plus vulnérables (l'agriculture et le tourisme) représentent 76 % du PIB de la région et une grande partie des emplois. Cet état de choses requiert la solidarité de l'Amérique latine vis-à-vis des Caraïbes ainsi que des politiques internationales de soutien plus résolues.

Tableau V.1
Les Caraïbes : indicateurs choisis
(En pourcentages)

Pays	Population vivant dans des établissements informels (2005)	Population vivant sous une hauteur de 5 m (2012)	Population vivant en dessous de la ligne nationale de pauvreté	Taux de chômage	Indice de connectivité du transport maritime de Ligne* (LSCI) (2014)	PIB par habitant (2013) (en dollars courants)
Antigua et Barbuda	47,9	15,5	18,3	10,2	4,1	13 342
Les Bahamas	...	23,55	12,5	14,0	26,7	22 312
Barbade	...	0,92	19,3	10,8	4,7	14 917
Belize	47,3	17,36	41,3	23,2	7,8	4 894
Dominique	...	3,05	28,8	14,0	1,6	7 175
Grenade	59,0	1,92	37,7	24,9	4,5	7 890
Guyana	33,7	11,81	36,1	10,7	4,1	3 739
Jamaïque	60,15	3,08	17,6	13,0	24,5	5 290
Saint Christophe-et-Niévès	...	9,46	21,8	6,5	2,3	14 133
Sainte-Lucie	11,9	0,84	28,8	21,2	4,6	7 328
Saint Vincent et les Grenadines	0	0	37,5	18,8	3,9	6 486
Suriname	38,9	62,0	10,1	10,3	5,0	9 826
Trinité-et-Tobago	17,0	5,9	17,3	18 373

Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), "The Caribbean and the post-2015 sustainable development agenda" document présenté au Symposium sur les objectifs de développement durable pour les Caraïbes, dans le cadre du Programme de développement pour l'après 2015, Port of Spain, juin 2015, inédit.

* L'indice de connectivité de transport maritime de ligne de la CNUCED (*Linear Shipping Connectivity Index* (LSCI)) reflète le degré de connectivité des pays aux réseaux mondiaux de transport; inclut le nombre de navires, la capacité de transport de leurs conteneurs, la taille des embarcations, le nombre de services offerts et la quantité d'entreprises gérant des embarcations porteuses de conteneurs dans les ports des pays. La valeur maximum de cet indice est de 100.

VI. Un élan environnemental majeur pour l'égalité et le développement durable

Pour atteindre les objectifs d'un programme centré sur l'égalité, d'ici à 2030, il faut mettre en place des politiques économiques, industrielles, sociales et environnementales en alignement avec le changement structurel progressif. Les institutions et les politiques publiques devront s'articuler autour d'un élan majeur pour l'environnement, transformateur de la structure productive, qui complète l'incorporation du progrès technique, la durabilité et l'égalité.

La mise en œuvre et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 appellent à agir dans trois domaines, résumés dans le tableau VI.1: la gouvernance internationale pour la production de biens publics internationaux, la coopération et l'apport régional au débat mondial et les politiques publiques nationales, en particulier dans le domaine macroéconomique, social, industriel et environnemental.

Tableau VI.1
Propositions politiques pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Domaine	Politiques
Création de biens publics internationaux	<ul style="list-style-type: none"> i) Une corrélation plus importante entre le poids des pays en développement dans l'économie mondiale et leur représentation et pouvoir de décision dans les institutions financières internationales. ii) Une coordination des politiques fiscales centrées sur l'investissement environnemental pour apporter une perspective expansive à l'économie mondiale et soutenir l'emploi. iii) Une coordination des politiques de change et financières pour réduire les déséquilibres commerciaux et la volatilité via une nouvelle conception de l'architecture financière. iv) Une coordination internationale pour réduire la fraude et l'évasion fiscales. v) La création de fonds pour l'adaptation et le transfert des technologies environnementales. vi) La diffusion des normes et des labels environnementaux pour promouvoir le commerce des biens d'intensité réduite en carbone. vii) L'ajustement des règles internationales du commerce et de l'investissement afin de les rendre plus compatibles avec les ODD. viii) Une participation proactive au débat sur la gouvernance d'Internet et de l'information.
Renforcer l'appui régional	<ul style="list-style-type: none"> i) La création ou l'expansion des réseaux de sécurité financière (Fonds latino-américain de Réserves (FLAR), banque régionale de développement, système de règlements compensés). ii) L'application des normes fiscales, sociales et environnementales communes pour éviter la concurrence d'exclusion dans le commerce international et les investissements étrangers. iii) Création d'un marché numérique commun. iv) Développement de chaînes de valeur régional en biens et services environnementaux. v) La création d'un fonds régional pour l'achat et l'acquisition de brevets. vi) Création d'un fonds de résilience et d'allègement de la dette pour les pays des Caraïbes.
Stratégies et politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> i) Un espace fiscal et une planification pluriannuelle pour protéger et encourager l'investissement public. ii) Une politique monétaire qui accorde une priorité égale à la stabilisation nominale et financière. iii) Une politique macroprudentielle dans le domaine externe, surtout en temps de grande liquidité. iv) Villes intelligentes: expansion du système public de transport et intégration sociale. v) L'augmentation de la part des énergies propres dans la matrice énergétique. vi) Le développement des capacités technologiques en technologies propres. vii) La création d'un centre scientifique d'évaluation, appuyer la mise en œuvre et l'accompagnement des contributions décidées au niveau national (INDC). viii) Le retrait progressif des subventions aux combustibles fossiles. ix) Des taxes aux secteurs et activités intensifs en carbone. x) L'incorporation des coûts environnementaux dans les coûts des crédits bancaires. xi) Une protection sociale universelle. xii) Une couverture universelle de santé et d'éducation.

Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

A. Gouvernance pour la création de biens publics mondiaux

1. Transformer le système financier international

Le débat sur la gouvernance doit reconnaître le rôle des pays en développement et leurs institutions dans la réforme de l'architecture financière internationale. Ces pays doivent être mieux représentés et participer de façon plus effective dans la discussion sur la réforme de cette architecture et les instances de gouvernance qui en découlent. L'architecture financière internationale est gouvernée par un petit groupe de pays développés (le Groupe des sept (G7)) ou par un multilatéralisme d'élite qui jouit de meilleures influences grâce à sa forte participation, son droit de vote et sa prise de décision au sein des organismes internationaux. Les pays en développement et leurs organismes régionaux ne jouent qu'un rôle de second plan.

La mobilisation des ressources pour le développement est entravée par les flux illicites émanant des pays en développement et par les acquis de grandes liquidités maintenues dans les paradis fiscaux (OCDE, 2013; Global Financial Integrity, 2015). Le combat des flux illicites et la régulation des paradis fiscaux peuvent ouvrir d'importantes sources de financement. Les initiatives comme le plan d'action sur l'érosion de l'assiette imposable et le transfert de bénéfices, cherchant à réguler les pratiques tributaires des multinationales et éviter l'évasion possible par la manipulation des prix de transfert et l'arbitrage tributaire, complètent ces efforts.

2. La sécurité climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015

L'Accord de Paris, approuvé lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), en 2015, est un pas en avant dans la construction de la nouvelle gouvernance environnementale. Étant donné que les 185 pays ont accepté les promesses de contributions concertées au niveau national (INDC), pratiquement toutes les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont couvertes⁸. La reconnaissance de la gravité

⁸ Il y a deux processus en cours. Le premier trouve son origine en 2010 sur la base des décisions prises à la COP16 et celles qui ont suivi, incluant quelques pays en développement (Brésil, Chili, Costa Rica et Mexique, dans la région) ont accepté des engagements d'atténuation prenant fin en 2020. De plus, faisant partie de l'Accord de Paris, presque tous les pays (sauf, dans la région, le Nicaragua et la Panama, selon l'information de janvier 2016) ont accepté les engagements qui débiteront dès 2020 et seront révisés de façon périodique pour les rendre progressivement plus strictes. La première révision des contributions décidées au niveau national (INDC), avant leur entrée en vigueur, se fera en 2018.

du problème se reflète dans l'objectif consistant à limiter la croissance de la température à moins de 2°C, ou de 1,5° C par rapport au niveau préindustriel. Le but est que d'ici à 2050, les émissions de carbone seront compensées, c'est à dire proches de la neutralité en carbone.

Cet accord universel qui implique les engagements de tous les pays, reconnaissant leurs différentes capacités exprime le passage d'un régime nettement différencié de celui du protocole de Kyoto à un régime où tous doivent se soumettre à des réductions selon leur degré de développement. Par ailleurs, les fonds d'assistance aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation s'élargissent, et l'accent est mis sur la nécessité de transférer et de construire des capacités technologiques et institutionnelles.

Pendant, l'Accord a des aspects qui doivent être réformés. Premièrement, les contributions fixées au niveau national sont établies via les lois nationales, sans engagement international qui impliquerait des sanctions. Deuxièmement, la somme des cibles nationales est insuffisante face à l'objectif d'éviter une augmentation de 2°C de la température globale par rapport à l'époque préindustrielle. Troisièmement, même si l'importance de l'adaptation, des pertes et des dommages occasionnés par le réchauffement global est évoquée, il n'est pas prévu d'établir des mécanismes de compensation ni des engagements d'adaptation. Quatrièmement, les fonds climatiques sont des ressources labellisées, non additionnelles à l'aide publique au développement (APD). Enfin, des étapes importantes dans la gouvernance environnementale, comme les taxes sur les émissions de carbone (*carbon taxes*) et l'étiquetage des biens moins polluants pour orienter le consommateur, sont encore à préciser.

3. Perfectionner les règles du commerce et de la propriété intellectuelle

La gouvernance environnementale doit se discuter dans un cadre plus large d'une gouvernance pour le développement. Les gouvernements des pays émergents mettront difficilement en place les changements des modèles productifs si cela compromet leurs possibilités de croissance et d'emploi. D'où la nécessité d'une plus grande cohérence des différents régimes internationaux (du travail, environnemental, de la santé publique et commercial, entre autres) avec l'action des gouvernements pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

et l'Accord de Paris. Les accords commerciaux doivent renforcer, plutôt que limiter, les capacités nationales d'incorporer des technologies et des activités susceptibles de provoquer un élan majeur pour l'environnement.

Pour créer des capacités, il est nécessaire d'avoir de nouveaux instruments orientés à faciliter l'accès à la technologie de la part des entreprises locales, en particulier celles de petite taille. Un de ces instruments est la création d'un fonds achetant et libérant des brevets pertinents dans la perspective de durabilité. Cette réduction des coûts d'acquisition de technologies peut avoir un effet conséquent si elle s'opère dans un marché régional intégré. Cette initiative doit être accueillie par les institutions régionales et sa mise en place peut recevoir des apports positifs des expériences des fonds publics ou privés qui acquièrent des brevets et établissent des licences à leurs membres, ce qui réduit les coûts de transaction et de différends.

4. Participer à la révolution des données et de la gouvernance d'Internet

Les citoyens, les entreprises et les gouvernements de la région sont immergés dans l'expérience et l'adaptation d'un écosystème de données en réseau de plus en plus complètes et à la disponibilité accrue, ce qui permet d'améliorer les décisions et d'accroître la transparence de ses effets.

Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour un développement durable, sollicité par le Secrétaire général des Nations Unies, a proposé en novembre 2014, l'élaboration de principes et de standards internationaux qui exigent de rapprocher et d'unir les données issues des sphères publiques, privées et de la société civile. Afin de progresser dans le suivi et l'évaluation des Objectifs de développement durable (ODD), les Nations Unies travaillent pour que les parties intéressées créent une alliance mondiale pour les données de développement durable et encouragent le développement des mécanismes qui permettraient aux pays les plus en retard d'accéder aux grandes données, évitant l'apparition d'un nouveau fossé numérique. Cela est particulièrement important si l'on considère le faible poids des régions en développement dans l'ensemble des données de stockage où, d'après l'information de 2012, les États-Unis et l'Europe occidentale représentaient 51 %, un chiffre qui passe à 64 % quand on y ajoute le poids de la Chine (CEPALC, 2015a). L'utilisation optimale de la

révolution des données et des possibilités ouvertes par l'Internet des objets implique une gouvernance efficace d'Internet, qui tienne en compte la manière dont l'information et les connaissances sont créées, obtenues, utilisées et partagées. Malgré la croyance selon laquelle l'Internet est dérégulé et la difficulté persistante pour la mise en place des normes, le réseau est sujet à des politiques, des mécanismes d'autorégulation et des accords entre l'industrie et les gouvernements qui rendent son fonctionnement possible. Benkler (2000) propose un schéma pour identifier les questions qui composent la gouvernance d'Internet, organisée en trois couches.

La première se réfère à l'infrastructure de la télécommunication et la gestion des réseaux IP (gestion des câbles terrestres et sous-marins, les satellites, les systèmes de communication sans fil et les points d'échange Internet, IXP). La couche logique, la deuxième, correspond à l'administration des protocoles et des identifiants uniques d'Internet, incluant les serveurs racines, les noms de domaines et les adresses IP. La troisième couche inclut le contenu transmis et les activités réalisées via Internet, comme le commerce, la communication, l'éducation, la gestion de la santé et le divertissement qui ont à leur tour de profonds effets économiques, sociaux et culturels.

Les décisions sur la gouvernance d'Internet, incluant ses couches physiques et logiques, doivent prendre en compte la vitesse et la convergence du changement technologique, l'élimination de barrières physiques, et la décentralisation de l'information et des données (Masters, 2014). Bien que quelques pays de la région, comme le Brésil, aient été à l'avant-garde des débats et de l'impulsion des modèles plus équilibrés dans cette discussion, la participation de la plupart d'entre eux n'est qu'embryonnaire. La région dispose d'une plateforme pour discuter et accepter des positions sur la question dans l'Agenda numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC2018), qui fut approuvé par les 18 pays en 2015. Le groupe de travail multisectoriel sur le sujet a été un des plus actifs dans la décennie de validité de cet instrument et de ses versions antérieures. D'un point de vue stratégique, les gouvernements de la région doivent avancer dans la compréhension des enjeux, définir les positions et les coordonner pour accroître leur poids dans le modèle actuel de gouvernance.

B. Consolider la dimension régionale

Dans la région, il existe une grande expérience et un large développement institutionnel de coordination et de coopération régionales. La mise en œuvre mais aussi le perfectionnement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD se renforceront s'ils tirent pleinement parti de ces capacités.

1. Renforcer le réseau de sécurité financière

La coopération et l'intégration financière régionales peuvent jouer un rôle fondamental et complémentaire dans l'architecture financière mondiale. Un exemple serait l'expansion du Fonds latino-américain de réserve (FLAR) qui implique l'application de mesures de coordination entre les pays. Un fonds de réserve régional de plus grande portée en termes de membres et de capital serait un apport important à la stabilité financière régionale. Cette proposition est réalisable et repose sur le fait que les problèmes de balance des paiements et les crises auxquelles les pays de la région font face ne sont pas nécessairement simultanés.

Il y a d'autres domaines où la coopération entre les pays de la région serait souhaitable, tels que celui de la promotion de l'échange commercial bilatéral dans les monnaies des pays intervenant dans cette relation (par exemple, entre le Brésil et l'Argentine); l'expansion d'une banque régionale de développement via la création de nouvelles entités, comme la Banque du Sud, et le renforcement des banques existantes (la Banque latino-américaine de développement CAF); l'utilisation d'échanges de devises (*swap*) avec les principaux partenaires commerciaux et l'émission d'assurance-change dans un contexte d'augmentation de la demande de devises pour des motifs de spéculation.

Pour améliorer la mobilisation interne des ressources pour le développement, il est important d'établir une meilleure coopération budgétaire et fiscale à l'échelle régionale, afin de contrôler la fraude et l'évasion fiscales, et les flux illicites. Par rapport à l'attraction de l'investissement étranger direct, il faut éviter une convergence à la baisse ou surenchère (*race to the bottom*) en matière fiscale entre les pays. Une concurrence de ce genre, tout comme celles que l'on retrouve en matière environnementale et dans les normes du travail, affaiblit les positions négociatrices des pays dans un «jeu à somme nulle».

2. Approfondir l'intégration régionale

L'espace régional est primordial pour la diversification productive et exportatrice, car il est le plus pertinent pour les envois de produits manufacturiers, absorbe le plus de produits exportés et est ravitaillé par la plus grande part d'entreprises exportatrices. Il constitue donc l'espace naturel pour la création de chaînes productives, bénéficiant de la proximité géographique et la complémentarité entre les économies nationales (CEPALC, 2014e, 2014f et 2014g).

Face à ce scénario complexe, la région doit reprendre l'agenda d'intégration économique au plus vite. L'intérêt nouveau manifesté par les membres du marché commun du sud (MERCOSUR) d'explorer les options de travail conjoint avec l'Alliance du Pacifique peut s'avérer un important catalyseur de ce processus.

Des règles communes en matière de commerce et d'investissement sont nécessaires. Plus la fragmentation est importante au niveau normatif, plus les coûts de transaction sont élevés pour les entreprises, surtout les PME. Avancer dans l'harmonisation progressive ou la reconnaissance mutuelle des normes techniques, sanitaires et environnementales, non seulement au sein des mécanismes d'intégration, mais aussi entre ces derniers, contribuerait de manière sûre au commerce et à l'intégration productive interrégionale.

La même logique s'applique au domaine de la facilitation du commerce. Selon l'information de 2015 sur 19 pays de la région, tous ont atteint des acquis significatifs (CEPALC, 2015b). L'impact de ces progrès serait d'autant plus conséquent si la coordination se faisait au niveau régional ou pour le moins au niveau sous-régional. Par exemple, pour augmenter la fluidité des chaînes de valeurs régionales, il est plus efficace que les pays s'accordent sur les critères auxquels doit répondre une entreprise pour être considérée comme opérateur autorisé ou sur le contenu des résolutions anticipées. Ainsi, la conception des procédés pour garantir la pleine interopérabilité des guichets nationaux uniques du commerce extérieur requiert une coordination au niveau régional ou sous-régional.

La possibilité de cumul d'origine entre pays facilite l'intégration productive. Ce genre de mécanisme existe déjà dans les schémas sous-régionaux d'intégration existants, mais il n'est pas toujours présent au sein des pays membres des schémas différents. Avancer dans cette direction

serait un apport à l'intégration productive à l'échelle régionale et non seulement sous-régionale.

La politique industrielle dans la région a été élaborée et mise en œuvre traditionnellement avec une optique qui privilégie les objectifs nationaux; il est nécessaire d'avancer dans l'élaboration de politiques industrielles à composantes plurinationales. Effectivement, la coordination des politiques industrielles nationales pose des défis politiques, techniques et aussi budgétaires. Pour cela, ces initiatives doivent être graduelles et approximatives. Deux domaines dans lesquels il faudrait centrer initialement les efforts sont l'appui à l'internationalisation des PME et le développement des infrastructures de transport, de logistique, d'énergie et de télécommunication (y compris le haut débit). Dans tous ces domaines, il existe des initiatives plurinationales effectives, comme l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud (IIRSA), instance technique sur les thèmes liés à la planification de l'intégration physique régionale du Conseil sud-américain de l'infrastructure et de la planification (COSIPLAN) de l'Union des nations d'Amérique du Sud (UNASUR), le Projet méso-américain et le Système d'interconnexion électrique andin. Cependant, il faut accélérer la mise en service des projets prioritaires.

3. Création d'un marché numérique unique

D'un point de vue régional, un objectif stratégique urgent est la création d'un marché numérique unique. La réduction des barrières transfrontalières faciliterait l'accès et la distribution de biens et services numériques, augmentant la qualité de l'offre et abaissant les coûts d'accès grâce aux économies d'échelle et de réseau. Pour construire ce marché unique, il faut encourager l'expansion de l'infrastructure des télécommunications, réduire la complexité normative et régulatrice; harmoniser les critères en matière de sécurité, de vie privée, de normes, de trafic de données et de charges fiscales, et diminuer les coûts de transactions des échanges interrégionaux de biens.

Cet effort à moyen terme peut-être dynamisé si des résultats à court terme sont obtenus dans des domaines actuellement en considération dans la région, comme la construction d'un anneau continental de fibre optique, l'installation de câbles sous-marins vers d'autres régions, l'élimination du *roaming* par l'itinérance des données et l'harmonisation

des politiques de répartition du spectre radioélectrique. La création d'un marché numérique unique peut se fonder sur des avancées institutionnelles nationales et régionales qui sont rarement présentes dans d'autres domaines, en particulier le rôle de l'Agenda numérique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (eLAC2018) et la Déclaration de Mexico, qui furent tous deux approuvés à la cinquième Conférence ministérielle sur la société de l'information de l'Amérique latine et des Caraïbes, en août 2015, et sur lesquels la nécessité d'avancer vers cet objectif est reconnue.

C. Les politiques nationales pour le changement structurel progressif

1. Redéfinir la politique macroéconomique

Dans la vision de la macroéconomie que préconise la CEPALC, il est considéré que des politiques centrées sur la gestion du niveau de la demande agrégée, mais aussi sur la composition sont nécessaires pour l'articulation du long et du court terme; et l'accent est mis sur les effets de la financiarisation dans la gestion macroéconomique (CEPALC, 2010a et 2012).

La politique fiscale est l'instrument anticyclique par excellence et ne doit pas se limiter au contrôle de la comptabilité publique. Accroître la marge budgétaire durant les périodes d'essor et l'utiliser dans les moments adverses ne fait pas que stabiliser le PIB, mais permet en plus d'atteindre un taux moyen de croissance plus élevé, car en utilisant la marge budgétaire (dépenses), l'effet expansif dépasse la réduction de la croissance générée au moment où il est créé (l'effet d'épargne sur le PIB dans la période d'essor est quasiment nul). En second lieu, renoncer à l'application de politiques anticycliques et ajuster de façon procyclique au moment de la baisse du cycle, conduit à ce que l'on peut considérer comme « le pire des mondes », car c'est à ce moment que l'ajustement provoque l'impact le plus négatif. La marge budgétaire obtenue doit être utilisée pour protéger l'investissement public et attirer l'investissement privé (*crowding-in*) pour servir les objectifs de développement.

Les politiques fiscales doivent renforcer leur dimension redistributive. Les allocations-chômage et l'indexation automatique sur l'inflation de ces subventions et des pensions des secteurs les plus vulnérables contribuent à soutenir les niveaux de consommation durant la période de baisse

du cycle et à réduire l'inégalité. L'impôt anticyclique par excellence est la taxe sur le revenu, mais on peut inclure également sous cette rubrique les impôts sur les bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles (CEPALC, 2012). Il est primordial de créer des fonds d'épargne et d'investissement intergénérationnels et des fonds de stabilisation (comme l'ont fait le Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Trinité-et-Tobago et le Venezuela (République bolivarienne du)) et mettre à jour les cadres fiscaux pour accroître la progressivité de la participation de l'État aux profits extraordinaires enregistrés dans les périodes de montée des prix (Altomonte et Sánchez, 2015).

La politique fiscale doit s'articuler avec les politiques industrielles, technologiques et environnementales, changeant la rentabilité entre les secteurs, internalisant les externalités et veiller aux ressources non renouvelables. Un pas difficile, mais nécessaire, est de réduire progressivement les subventions à la consommation de combustibles fossiles et de mettre en place des taxes environnementales. Le financement privilégié (subventionné par des ressources fiscales) du développement d'activités liées à l'approvisionnement d'énergies renouvelables est un autre instrument qui doit être considéré. C'est à cela que se réfère la CEPALC quand elle plaide pour un keynésianisme environnemental, c'est-à-dire, pour l'établissement d'incitations fiscales soutenant le niveau d'activité et au même moment, favorisant des stratégies à faible teneur en carbone.

Le défi pour les banques centrales est d'articuler les politiques monétaires et de change pour que la recherche de stabilité nominale ne se traduise pas par une appréciation excessive du taux de change ou que la recherche de la compétitivité du taux de change n'accélère pas l'inflation ou ne compromette la répartition du revenu. La capacité effective à utiliser la politique de change pour amortir les effets des cycles financiers internationaux est une fonction du stock de réserves internationales. Pour qu'une politique de change anticyclique favorise une certaine stabilité du cours et ne dépende pas de grandes fluctuations des taux d'intérêt ou de réserves de la banque centrale, il faut développer des nouveaux instruments permettant le contrôle du taux de change.

La politique macroprudentielle cherche à réguler et à maintenir la stabilité du système financier au niveau global grâce à la minimisation du risque systémique. Cela amène à réduire l'émergence de structures financières fragiles, surveiller les contractions excessives dans le solde des

institutions financières et éviter que les flux externes ne se convertissent en une source d'instabilité. Dans un contexte de prédominance de la balance des paiements et de l'ouverture financière, il est indispensable de hiérarchiser le rôle macroéconomique des régulations des mouvements transfrontières de capital. Ces dernières peuvent s'appliquer aux entrées et aux sorties de capitaux, et englobent des mesures de réglementation des prix (par exemple, les impôts sur l'investissement de portefeuille réalisé par des non-résidents ou des taxes à l'achat d'actifs externes réalisé par des résidents) et relatives aux quantités (des restrictions ou des limitations aux entrées et aux sorties de capitaux, aux injonctions de dépôt, aux injonctions de licences spéciales pour le revenu sur l'investissement étranger direct et autres transactions financières). La gestion de la composition des flux et son impact sur les bilans sectoriels est tout aussi importante que l'efficacité de ces régulations.

2. Étendre la protection sociale pour parvenir à l'égalité

Le nouveau programme de développement est l'occasion d'avancer vers des engagements plus ambitieux de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités et de construction de systèmes de protection sociale universels.

Il existe un large éventail de politiques pour renforcer les marchés du travail en faveur d'une meilleure égalité, notamment, l'impulsion à la formalisation du marché du travail; le relèvement du salaire minimum, la consolidation de l'assurance-chômage et le renforcement des instances de négociation collective et du dialogue social pour réduire la dispersion salariale et la journée du travail; garantir l'adhésion et la liberté syndicales; l'élimination de la discrimination, du travail des enfants et du travail forcé; la mise en place de systèmes publics nationaux de l'emploi; la promotion de l'autonomie économique des femmes par le biais de politiques de soutien à la recherche d'emploi et de formation; des normes et des programmes qui visent à l'égalité des opportunités et à la réduction des discriminations salariales; le renforcement des systèmes nationaux et des réseaux de soins, et l'articulation des systèmes de formation avec ceux de l'éducation.

Il faut préserver les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones et des populations d'ascendance africaine. L'engagement vis-à-vis des premiers doit s'exprimer dans

l'allocation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et appliquer pleinement la Convention relative aux peuples autochtones et tribaux, 1989 (n° 169) de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans les 15 pays de la région qui l'ont ratifiée. En outre, il faut soutenir la mise en œuvre des engagements définis à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Antón et coll., 2009; Hopenhayn, Bello et Miranda, 2006).

Une politique de protection sociale durable à long terme doit être étroitement liée à la construction des capacités et à une insertion professionnelle fondée sur les droits. L'idée que « le social ne se joue pas que dans le social » est plus que jamais d'actualité dans l'économie internationale globalisée, car afin de soutenir l'emploi, les travailleurs doivent être en mesure de se réinsérer rapidement dans de nouvelles activités imposées par l'accélération du progrès technique. L'universalisation des bénéfices, qui agit comme un filet de sécurité pour le travailleur, mais aussi sa formation et son expérience sont des composants essentiels d'une nouvelle économie plus exposée aux fluctuations de marché et aux chocs technologiques. Pour ce faire, un nouveau cadre institutionnel et des pactes à long terme entre travailleurs et entrepreneurs sont de rigueur.

3. Mise en œuvre de politiques industrielles centrées sur l'environnement

Le changement structurel progressif implique que l'économie évolue vers une stratégie de croissance à faible teneur en carbone, avec un découplage entre la production et les émissions. Cela requiert un développement des capacités technologiques et innovatrices mettant l'accent sur la durabilité. Le grand élan pour l'environnement est un effort concentré d'investissements coordonnés pour redéfinir les modes de production et de consommation, sur la base de l'apprentissage et de l'innovation. Bien qu'elles puissent être difficiles à mettre en œuvre (surtout pour les PME), les innovations environnementales peuvent se transformer en actifs compétitifs: ce sont des régulations qui finissent par favoriser la compétitivité. C'est pourquoi la CEPALC considère que la problématique de l'environnement ouvre une opportunité majeure pour une transformation technologique et productive qui serve de base à la création d'emplois de qualité. La création de centres nationaux

d'analyse, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des promesses de contributions concertées au niveau national (INDC) faciliterait la réalisation de ces objectifs.

Le secteur énergétique jouera un rôle majeur dans la redéfinition du mode de développement. La région possède des avantages dans la production des énergies renouvelables, particulièrement l'énergie hydraulique, solaire et éolienne terrestre. Bien que les coûts de certaines d'entre elles soient déjà moins élevés que ceux des énergies conventionnelles, le défi de réduire leur intermittence pour les rendre plus fiables en tant qu'énergies de base, persiste. Un soutien plus résolu à l'incorporation des énergies renouvelables par le biais de la réduction des subventions accordées aux énergies fossiles, des taxes sur l'émission de carbone et des adaptations réglementaires pour l'achat, la création et la transmission, faciliterait une transition plus rapide vers des sources d'énergies plus propres. Les énergies renouvelables ont également le potentiel de générer des chaînes productives en amont, comme cela s'est déjà produit dans le cas de l'énergie solaire et géothermique.

De nouvelles possibilités de diversification productive naissent de la mise en place des technologies de l'information de la production, et de la densité accrue du tissu industriel en redéfinissant les technologies en usage et la matrice énergétique. Quelques exemples sont la gestion de villes intelligentes, l'expansion du transport massif, la transformation de la biodiversité, le développement des biomatériaux et de la bioéconomie, les produits avec des labels environnementaux et la production des énergies renouvelables, avec le développement des chaînes de valeur qui en découle.

Pour exploiter le potentiel de la bioéconomie, il est nécessaire de:

- i) élaborer des cadres réglementaires dans des domaines comme la biosécurité et les biorisques, la protection de la biodiversité et l'accès aux ressources génétiques;
- ii) articuler des politiques en matière de recherche, développement et innovation (I+D+i) dans les zones à énergie propre, l'application de la biotechnologie dans l'agriculture et dans la santé humaine et animale, le développement agricole faible en émissions de carbone et les rémunérations pour les services environnementaux, et
- iii) encourager les PME à base bioéconomique via la création de capacités, la réduction des barrières d'entrée aux marchés concentrés et au financement.

Les incitations à préserver l'environnement doivent prendre en compte le secteur financier, en stimulant l'usage d'instruments comme les évaluations de risques environnementaux pour les portefeuilles d'investissement (par exemple, les indices de risque lié au carbone et aux biens irrécupérables (*stranded assets*)), les fonds de capital à risque (comme les fonds climatiques internationaux), les garanties (comme celles utilisées dans certaines coopérations financières bilatérales pour les investissements climatiques) et les assurances (comme celles opérant dans les Caraïbes), et donc inclure la réorientation des investissements vers les secteurs à longue maturation, comme l'infrastructure.

L'effort de coordination sous-entendu dans l'élan majeur pour l'environnement requiert une nouvelle génération de politiques et un nouveau système institutionnel. En premier lieu, il est nécessaire d'élaborer des politiques dont la mise en marche soit possible avec les capacités institutionnelles dont disposent les pays ou avec celles qu'ils peuvent développer à court terme. En second lieu, les politiques doivent être entreprises à partir d'une perspective plus opérationnelle, dans laquelle l'optique des chaînes de production facilite l'interaction avec le secteur des entreprises, l'incorporation de la dimension territoriale et l'articulation entre les secteurs. En troisième lieu, la dynamique de l'entreprise exige une mise en marche des politiques de défense de la concurrence interagissant avec les institutions afin de renforcer les meilleures pratiques des directions des entreprises, qui protègent les intérêts des investisseurs internes et externes, et diminuent la corruption.

De l'expérience de la région se dégagent cinq principes qui doivent s'étendre aux politiques industrielles: l'adéquation avec les capacités institutionnelles, la continuité, la flexibilité, l'engagement des intéressés et la prise en charge des coûts associés au changement.

D. Conclusion: vers un grand élan pour l'environnement

Dans les années à venir, l'économie sera confrontée à des périodes difficiles, ce qui doit être dûment pris en compte dans les propositions politiques. Bien que le défi soit énorme, les effets de synergie permettraient que les avancées dans un domaine renforcent les processus positifs émergents dans d'autres. En matière de politiques, deux menaces sérieuses vont se poser: la vulnérabilité externe et les tensions sur le plan social.

Le grand élan pour l'environnement sera intensif en investissements et en technologies, ce qui se traduira par des importations élevées qui pourraient freiner la croissance et compromettre l'emploi. Pour cette raison, il est fondamental d'internaliser une partie des processus productifs, les compétences et les capacités que cela requiert, mais également ouvrir des espaces pour les exportations de la région afin d'éviter les pressions sur les comptes courants. Une bonne gestion du taux de change réel favoriserait l'atteinte de cet équilibre, mais ne pourra pas remplacer la politique industrielle. Une attitude plus proactive des pays dans les accords régionaux de commerce et de paiements contribuerait également à réduire la vulnérabilité externe.

L'objectif de l'égalité connaîtra une tension équivalente, car il y aura de fortes pressions pour réduire les dépenses sociales. Pour cela, les politiques visant à consolider les progrès sociaux sont fondamentales. Une protection sociale universelle assurerait un seuil de la demande agrégée qui serait aussi un mécanisme anticyclique, tout comme l'accès universel à l'éducation et la santé qui générerait des impacts positifs sur la productivité. Faute d'une protection sociale, les personnes auront beaucoup plus de mal à maintenir ou améliorer leur insertion dans des marchés du travail qui subissent en permanence les chocs technologiques. La protection sociale n'est pas une entrave au développement. Dans ce sens, on ne doit pas oublier la phrase de Schumpeter (1942) «... parce qu'elles sont munies de freins, les automobiles roulent plus vite que si elles en étaient dépourvues.»

Épilogue

Coalitions et pactes pour un nouveau mode de développement

Les politiques nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 requièrent un nouveau mode de développement: Un changement structurel progressif centré sur l'égalité et la pérennité de l'environnement et fondé sur des coalitions sociales et des pactes pour assurer la gouvernance mondiale, régionale et nationale. Une telle transformation exige une vision à long terme et une nouvelle corrélation entre les forces sociales et politiques. À l'échelle mondiale, le nouveau mode de développement requiert des biens publics mondiaux tels que la stabilité de la croissance pour parvenir au plein emploi et la protection de l'environnement, en tirant parti des opportunités offertes par la quatrième révolution industrielle et technologique. Pour progresser sur la voie de ce nouveau mode de développement, il faudra mettre en place quatre mécanismes de gouvernance et articuler les coalitions politiques qui leur serviront de base:

- i) Une coordination internationale des économies qui soit propice à l'expansion soutenue de l'investissement, sur la base de politiques budgétaires qui mettent en avant des projets à faible émission de carbone et à plus grande efficacité énergétique (keynésianisme environnemental mondial).
- ii) Une nouvelle architecture financière internationale susceptible de réduire la volatilité réelle et des prix et qui évolue vers la réforme du système monétaire international.

- iii) Une gouvernance multilatérale du commerce et de la technologie qui facilite et élargisse l'accès à la technologie et au financement pour parvenir à un découplage entre la croissance et les effets environnementaux, tout en réduisant les asymétries entre pays et régions.
- iv) Une gouvernance commune entre toutes les composantes essentielles de l'économie numérique à l'échelle mondiale et régionale.

Il existe une forte convergence entre le keynésianisme environnemental mondial et le développement économique. La nouvelle gouvernance du commerce international et des droits de propriété intellectuelle doit être fondée sur une appropriation croissante des technologies et des processus productifs faibles en émission de carbone de la part des économies en développement. L'adaptation face aux effets du changement environnemental et l'atténuation doivent être associées à un renforcement des capacités endogènes (humaines et technologiques) des pays afin de surmonter les contraintes qui freinent leur développement sans compromettre l'équilibre extérieur.

À l'échelon interne, il est indispensable d'universaliser la protection sociale et la prestation de services d'éducation et de santé de façon à engendrer des réponses proactives, et non pas seulement défensives, face à l'incertitude qui va de pair avec la mondialisation et la révolution technologique. Les acteurs publics et privés sont aujourd'hui beaucoup plus conscients de l'importance d'un revenu minimum citoyen qui assure une stabilité sociale face à une transition inévitable vers la robotique, avec les profonds impacts négatifs que cela entraîne sur l'emploi. L'universalisation des droits est un encouragement puissant pour élargir l'alliance en faveur d'un nouveau style, mais elle resterait une promesse vaine si elle n'est pas accompagnée par d'augmentations soutenues de la productivité et la compétitivité.

Les entreprises qui se rallieront à ce nouveau mode de développement surgiront de la redéfinition des incitations économiques aux activités à faible émission de carbone et des efforts d'atténuation. Dans ce contexte, il n'est pas impossible d'assister à une forte expansion schumpétérienne sur les fronts d'accumulation ouverts par la dynamique technologique et la protection de l'environnement (le grand élan environnemental).

Les attentes, les projets et les déclarations de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur

les changements climatiques (COP21), durant laquelle se sont exprimés les gouvernements, ainsi que la récente réunion du Forum économique mondial tenu à Davos (Suisse) début 2016, qui s'est penchée sur les effets de la quatrième révolution industrielle sous l'impulsion des entreprises, reflètent la convergence qui existe entre la croissance, la productivité, l'emploi et le développement, avec, comme souci majeur, la protection de l'environnement et des ressources communes. Il existe toutefois des obstacles qui entravent la construction des alliances nécessaires.

En premier lieu, la mise en œuvre de l'Accord de Paris peut se heurter avec les restrictions découlant des accords bilatéraux et régionaux de commerce et d'investissement, et même avec certaines normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En second lieu, il est nécessaire d'élargir la marge de manœuvre des Etats, restreinte par la dérégulation des mouvements de capitaux qui menacent la stabilité de la croissance et des monnaies. En troisième lieu, les difficultés pour mettre en place des alliances internes ne sont pas moins substantielles que celles qui entravent la construction de biens publics mondiaux. La plus évidente est le contraste qui existe entre la nécessité de politiques à long terme et l'horizon à court terme dans lequel évoluent de nombreux intervenants importants. Le grand élan pour l'environnement exige un accord dans lequel les acteurs politiques, des entreprises, syndicaux et sociaux tombent d'accord pour préserver et développer des activités, des institutions et des politiques au-delà des cycles électoraux.

Malgré les difficultés et la distance qui nous sépare de l'objectif proposé, la région ne part pas de rien. La conscience des limites du statu quo, la récupération de la planification, la mise en œuvre de politiques sociales à vision universelle, l'exigence d'honnêteté et de transparence des gouvernements, ainsi que la promotion d'initiatives d'intégration régionale s'inscrivent dans le cadre d'un processus de réaction face au modèle dominant de développement, et de recherche d'alternatives et de nouvelles voies. Les habitants d'Amérique latine et des Caraïbes sont aujourd'hui moins disposés à tolérer l'inégalité comme s'il s'agissait d'un état de fait.

Finalement, il faut souligner que la région devra avancer sur la voie de cette transformation productive dans un contexte adverse sur le plan international, régional et national. Le ralentissement de la croissance mondiale et la menace d'une nouvelle crise financière internationale

peuvent la frapper durement à un moment où l'intégration régionale est affaiblie, où la marge budgétaire nécessaire pour réagir en appliquant des politiques anticycliques s'est fortement réduite, au point de ne pas exister dans certains cas, et où, dans de nombreux pays, le prestige des institutions politiques et de gouvernement est bien entamé.

La possibilité du changement structurel progressif va dépendre du choix de chaque société entre deux options: maintenir la trajectoire du passé, insoutenable et associée à un conflit distributif de plus en plus grave, accompagné d'une fragmentation sociale, institutionnelle et politique; ou évoluer vers un nouveau mode de développement dans lequel l'action collective et les pactes à long terme au sein de sociétés démocratiques favorisent l'égalité, la transparence et la participation, en mettant l'accent sur la productivité, l'emploi de qualité et la protection de l'environnement, sur la base de la diffusion des nouvelles technologies et dans le cadre d'un élan majeur de l'environnement.

Bibliographie

- Amarante, V. (2015), "Desigualdad en el mundo y en América Latina", présentation aux Journées monétaires et bancaires de 2015 de la Banque centrale de la République d'Argentine, Buenos Aires, inédit.
- Anderton, R. et T. Tewolde (2011), "The global financial crisis: Understanding the global trade downturn and recovery", *The World Economy*, vol. 34, N° 5.
- Antón, J. et coll. (2009), "Afrodescendientes en América Latina y el Caribe: del reconocimiento estadístico a la realización de derechos", *serie Población y Desarrollo*, N° 87 (LC/L.3045-P), Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Benkler, Y. (2000), "From consumers to users: Shifting the deeper structures of regulation towards sustainable commons and user access", *Federal Communication Law Journal*, vol. 52, N° 3.
- Bussiere, M. et coll. (2013), "Estimating trade elasticities: Demand composition and the trade collapse of 2008-2009", *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 5, N° 3.
- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) (2015a), *La nueva revolución digital: de la Internet del consumo a la Internet de la producción* (LC/L.4029(CMSI.5/4)), Santiago.
- _____(2015b), *Panorama de la Inserción Internacional de América Latina y el Caribe* (LC/G.2650-P), Santiago.
- _____(2014a), *Pactes pour l'égalité: vers un avenir durable* (LC/G.2586(SES.35/3)), Santiago.
- _____(2014b), *Panorama Fiscal de América Latina y el Caribe*, 2014 (LC/L.3766), Santiago.
- _____(2014c), *Panorama Social de América Latina*, 2014 (LC/G.2635-P), Santiago.
- _____(2014d), *La economía del cambio climático en América Latina y el Caribe: paradojas y desafíos. Síntesis 2014* (LC/L.3895), Santiago.
- _____(2014e), *Integración regional. Hacia una estrategia de cadenas de valor inclusivas* (LC/G.2594 (SES.35/11)), Santiago, mai.
- _____(2014f), *Panorama de la Inserción Internacional de América Latina y el Caribe*, 2014. *Integración regional y cadenas de valor en un escenario externo desafiante* (LC/G.2625-P), Santiago.

- _____(2014g), *La Alianza del Pacífico y el MERCOSUR. Hacia la convergencia en la diversidad* (LC/L.3922), Santiago, novembre.
- _____(2013), *Panorama de la Inserción Internacional de América Latina y el Caribe, 2013* (LC/G.2578-P), Santiago.
- _____(2012), *Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement* (LC/G.2524(SES.34/3)), Santiago.
- _____(2010a), *L'heure de l'égalité - Comblant les écarts, ouvrir de nouveaux chemins* (LC/G.2432(SES.33/3)), Santiago.
- _____(2010b), *La economía del cambio climático en América Latina y el Caribe. Síntesis 2010* (LC/G.2474), Santiago.
- CEPR (Centre for Economic Policy Research) (2015), *The Global Trade Slowdown: A New Normal?*, Londres, CEPR Press.
- Commission des Communautés européennes (2008), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen: sur les aspects réglementaires des nanomatériaux [SEC(2008) 2036]* (COM(2008) 366 final), Bruxelles, 17 juin [en ligne] <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2009-0255+0+DOC+XML+V0//FR>.
- Commission européenne (2013), *Bio-based industries, towards a public-private partnership under Horizon 2020? Report on the European Commission's Public on-line consultation*, Bruxelles.
- Constantinescu, C., A. Matto et M. Ruta (2015), "The global trade slowdown: Cyclical or structural?", *IMF Working Paper*, N° WP/15/6, Washington, D.C., Fonds monétaire international (FMI).
- Credit Suisse (2015), *Global Wealth Report 2015* [en ligne] <https://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file?fileID=F2425415-DCA7-80B8-EAD989AF9341D47E>.
- Downey, L. (2005), "Assessing environmental inequality: how the conclusions we draw vary according to the definitions we employ", *Sociological Spectrum*, vol. 25, N° 3.
- Epstein, G. (ed.) (2006), *Financialization and the World Economy*, Northampton, Edward Elgar.
- FSB (Conseil de stabilité financière) (2014), "Global Shadow Banking Monitoring Report 2014", [en ligne] <http://www.financialstabilityboard.org/2014/11/global-shadow-banking-monitoring-report-2014/>.
- Global Financial Integrity (2015), "Illicit Financial Flows from Developing Countries".
- Hopenhayn, M., A. Bello et F. Miranda (2006), "Los pueblos indígenas y afrodescendientes ante el nuevo milenio", *serie Políticas Sociales*, N° 118 (LC/L.2518-P), Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

- Kozulj, R. (2009), "Contribución de los servicios energéticos a los Objetivos de Desarrollo del Milenio y a la mitigación de la pobreza en América Latina y el Caribe", *Documentos de Proyecto*, N° 281 (LC/W.281), Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. (CEPALC), Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Martuzzi, M., F. Mitis et F. Forastiere (2010), "Inequalities, inequities, environmental justice in waste management and health", *European Journal of Public Health*, vol. 20, N° 1.
- Masters, J. (2014), "What is Internet governance?", *CFR Backgrounders*, Council on Foreign Relations, 23 avril.
- Medina F. et M. Galván (2014), "Sensibilidad de los índices de pobreza a los cambios en el ingreso y la desigualdad: lecciones para el diseño de políticas en América Latina, 1997-2008", *serie Estudios Estadísticos*, N° 87 (LC/L.3823), Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Ocampo, J.A., C. Rada et L. Taylor (2009), *Growth and Policy in Developing Countries: A Structuralist Approach*, Nueva York, Columbia University Press.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2015a), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, Paris.
- _____(2015b), "Income inequality" [en ligne] <https://data.oecd.org/inequality/income-inequality.htm>.
- _____(2013), *Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting*, Paris, OECD Publishing.
- _____(2011), "An overview of growing income inequalities in OECD countries: Main findings", *Divided We Stand: Why inequality keeps rising*, Paris, OECD Publishing.
- Palma, J.G. (2014), "Why is inequality so unequal across the world? Could it be that every nation gets the inequality it deserves?", Document présenté à la séance intitulée "Shared Prosperity and Growth" du dix-septième Congrès mondial de l'Association internationale d'économie, juin, inédit.
- Perrotti, D. et R. Sánchez (2011), "La brecha de infraestructura en América Latina y el Caribe", *serie Recursos Naturales e Infraestructura*, N° 153 (LC/L.3342), Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Porter, M. et J. Heppelmann (2014), "How smart, connected products are transforming competition", *Harvard Business Review*, novembre.
- Roco, M. et W. Bainbridge (2003), *Converging Technologies for Improving Human Performance Nanotechnology, Biotechnology, Information Technology and Cognitive Science*, Kluwer Academic Publishers.
- Roco, M. et coll. (2014), *Convergence of Knowledge, Technology and Society: Beyond Convergence of Nano-Bio-Info-Cognitive Technologies*, Springer Science & Business Media.

- Rosales, O. et S. Herreros (2014), "Mega-regional trade negotiations: what is at stake for Latin America?", *Working Paper*, Washington, D.C, Inter-American Dialogue, janvier [en ligne] http://archive.thedialogue.org/uploads/Rosales_Trade_1.pdf.
- Rosenstein-Rodan, P. (1943), "Problems of industrialisation of Eastern and South-Eastern Europe", *The Economic Journal*, vol. 53, N° 210/211.
- Schoolman, E. et C. Ma (2012), "Migration, class and environmental inequality: Exposure to pollution in China's Jiangsu Province", *Ecological Economics*, vol. 75(2012).
- Schumpeter, J.A. (1942), *Capitalism, Socialism, and Democracy*, Transaction Publishers.
- Setterfield, M. (2013), "Wages, demand and US macroeconomic travails: Diagnosis and prognosis", *After the Great Recession: The Struggle for Economic Recovery and Growth*, B. Z. Cynamon, S. Fazzari et M. Setterfield (eds.), New York, Cambridge University Press.
- Stern, N. (2006), *The Economics of Climate Change*, New York, Cambridge University Press.
- Toynbee, A. (1961), *A Study of History*, Oxford Paperbacks..
- Venkata Mohan, S. et coll. (2016), "Waste biorefinery models towards sustainable circular bioeconomy: Critical review and future perspectives", *Bioresource Technology*, vol. 25, septembre.
- Vieira, S. (2012), "Inequality on the rise? An assessment of current available data on income inequality, at global, international and national levels", New York, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies [en ligne] http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_bg_papers/bp_wess2013_svieira1.pdf.
- Wisman, J.D. (2013), "Wage stagnation, rising inequality and the financial crisis of 2008", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 37, N° 4.



Le monde traverse un changement d'époque. Face aux déséquilibres économiques, distributifs et environnementaux du mode de développement prédominant, la communauté internationale vient d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs.

Le document que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) présente aux états membres à l'occasion de sa trente-sixième session a pour but d'apporter un complément analytique à ce Programme dans la perspective structuraliste du développement et de l'optique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les propositions contenues dans ce document sont centrées sur la nécessité de promouvoir un changement structurel progressif qui favorise l'incorporation du savoir à la production, garantisse l'inclusion sociale et combatte les effets néfastes du changement climatique. Les réflexions et les propositions visant à avancer sur la voie d'un nouveau mode de développement sont axées sur la promotion de l'égalité et de la pérennité de l'environnement.

La création de biens publics mondiaux et leurs équivalents à l'échelle régionale, ainsi que l'application de politiques nationales sont au cœur d'une vision structuraliste qui est appelée à évoluer vers un keynésianisme mondial et une stratégie de développement centrée sur un élan majeur pour l'environnement.

